|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Date* | 2023-01-30 | Note |
| *Version* | 3.1 | Cibles et indicateurs pour la SNB |
| *Destinataires* | Membres du CNB |

Cette nouvelle version de la note a été complétée par des extraits du cadre mondial (4 objectifs à 2050 et 23 cibles à 2030) et de son cadre de suivi (26 indicateurs phares et des séries d’indicateurs de composante, d’indicateurs complémentaires et d’indicateurs binaires), adoptés par l’accord de Kunming à Montréal, ainsi que par les contributions du groupe de travail « Cibles et indicateurs SNB » du Comité national de la biodiversité ; ces compléments figurent dans des encadrés répartis dans le texte de la note. La proposition d’un jeu restreint d’indicateurs clés figure encore dans sa version antérieure à l’accord de Kunming à Montréal et aux travaux du CNB, qui devra être révisée.

**Sommaire**

[PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR LE SUIVI 2](#__RefHeading___Toc17787_4113638044)

[CIBLES GLOBALES ET INDICATEURS D’IMPACT, PAR FINALITÉ 4](#__RefHeading___Toc17791_4113638044)

[FINALITÉ 1 : « PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LUTTER CONTRE LES PRESSIONS À L’ORIGINE DE SA DÉGRADATION » 4](#__RefHeading___Toc17793_4113638044)

[Changements d’usage des terres et des mers 5](#__RefHeading___Toc17795_4113638044)

[Pollutions 9](#__RefHeading___Toc17813_4113638044)

[Surexploitation du vivant 14](#__RefHeading___Toc17839_4113638044)

[Changement climatique 16](#__RefHeading___Toc17849_4113638044)

[Introduction et dissémination d’espèces exotiques envahissantes. 18](#__RefHeading___Toc17855_4113638044)

[L’empreinte biodiversité 19](#__RefHeading___Toc17861_4113638044)

[FINALITÉ 2 : « RESTAURER LA BIODIVERSITÉ » 20](#__RefHeading___Toc17863_4113638044)

[FINALITÉ 3 : « VIVRE AVEC LA NATURE ET EN VALORISER LES BIENFAITS POUR L’HOMME ET LA SOCIÉTÉ ». 25](#__RefHeading___Toc17869_4113638044)

[CIBLES PARTICULIÈRES ET INDICATEURS DE RÉSULTAT, PAR OBJECTIF 30](#__RefHeading___Toc17875_4113638044)

[AXE 1 : DES ÉCOSYSTÈMES PROTÉGÉS, RESTAURÉS ET RÉSILIENTS 30](#__RefHeading___Toc17877_4113638044)

[Objectif 1 : Renforcer les politiques de protection et de restauration de la biodiversité 30](#__RefHeading___Toc17879_4113638044)

[Objectif 2 : Assurer la protection et la remise en bon état des continuités écologiques 33](#__RefHeading___Toc17885_4113638044)

[Objectif 3 : Lutter contre les pollutions de toute nature en privilégiant leur réduction à la source 34](#__RefHeading___Toc17891_4113638044)

[Objectif 4 : Accroître la résilience des territoires et lutter contre l’artificialisation des sols 37](#__RefHeading___Toc17897_4113638044)

[AXE 2 : DES RESSOURCES ET DES SERVICES DE LA BIODIVERSITÉ UTILISÉS DE MANIÈRE DURABLE ET ÉQUITABLE 39](#__RefHeading___Toc17903_4113638044)

[Objectif 5 : Promouvoir une activité économique favorable à la biodiversité 39](#__RefHeading___Toc17905_4113638044)

[Objectif 6 : Favoriser la transition agro-écologique des modes de production agricole et des systèmes alimentaires 42](#__RefHeading___Toc17911_4113638044)

[Objectif 7 : Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises 46](#__RefHeading___Toc17917_4113638044)

[AXE 3 : UNE SOCIÉTÉ SENSIBILISÉE, FORMÉE ET MOBILISÉE 49](#__RefHeading___Toc17923_4113638044)

[Objectif 8 : Mobiliser les citoyens, collectivités, entreprises 49](#__RefHeading___Toc17925_4113638044)

[Objectif 9 : Éduquer et former à la biodiversité 53](#__RefHeading___Toc17931_4113638044)

[AXE 4 : UN PILOTAGE ORIENTÉ SUR LES RÉSULTATS 56](#__RefHeading___Toc17935_4113638044)

[Objectif 10 : Renforcer et valoriser la connaissance sur la biodiversité 56](#__RefHeading___Toc17937_4113638044)

[Objectif 11 : Mettre en cohérence les politiques publiques avec les objectifs nationaux de biodiversité 58](#__RefHeading___Toc17943_4113638044)

[Objectif 12 : Mobiliser une gouvernance, un cadre garantissant dans la durée la pleine mise en œuvre de la SNB 61](#__RefHeading___Toc17949_4113638044)

[Objectif 13 : Garantir la mise en œuvre des mesures par un dispositif de suivi-évaluation et de mise en responsabilité 62](#__RefHeading___Toc17955_4113638044)

[AXE 5 : DES FINANCEMENTS AU SERVICE DES POLITIQUES DE BIODIVERSITÉ 63](#__RefHeading___Toc17961_4113638044)

[Objectif 14 : Améliorer la pertinence et l’efficience des instruments budgétaires et fiscaux existants 63](#__RefHeading___Toc17963_4113638044)

[Objectif 15 : Faciliter la contribution financière des acteurs privés 67](#__RefHeading___Toc17969_4113638044)

[PROPOSITION D’UN JEU RESTREINT D’INDICATEURS CLÉS 72](#__RefHeading___Toc17975_4113638044)

[ANNEXE 1 : INDICATEURS EN COURS D’ÉLABORATION 78](#__RefHeading___Toc18039_4113638044)

[ANNEXE 2 : CIBLES DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE 78](#__RefHeading___Toc18041_4113638044)

[ANNEXE 3 : MESURE 13.1 DE LA SNB 80](#__RefHeading___Toc18043_4113638044)

# PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR LE SUIVI

La SNB assigne aux politiques publiques des **cibles** qui doivent être atteintes à un horizon spécifié, par défaut en 2030 (ou à 2050 conformément au cadre mondial).

Certaines de ces cibles sont **dérivées** de celles du projet de cadre mondial de la biodiversité préparé en vue de la COP 15 de la convention pour la diversité biologique ou celles de la stratégie de l’UE pour la biodiversité (SBUE)[[1]](#footnote-1), adoptée par le Parlement européen le 8 juin 2021. Leur inscription dans la stratégie française exprime la contribution de la France à l’atteinte des cibles fixées au niveau européen ou mondial.

L’atteinte de chaque cible est mesurée, dans la mesure du possible, par la valeur d’un **indicateur**, qui est suivi dans le cadre du « dispositif de suivi-évaluation de la SNB » ; la cible peut alors être exprimée par la valeur de l’indicateur attendue à cet horizon ; en l’absence d’indicateur, l’atteinte d’une cible est appréciée par une démarche d’évaluation qualitative. Quand la valeur de l’indicateur est suivie à une fréquence suffisante, une **trajectoire** depuis la situation initiale jusqu’à l’atteinte de la cible peut être proposée afin de permettre la **planification**, pendant la stratégie, des actions et des moyens requis pour y parvenir.

Le dispositif de suivi-évaluation, qui est décrit dans sa mesure 13.1[[2]](#footnote-2),  distingue d’une part des cibles et **indicateurs d’impact**, au niveau global de la stratégie, d’autre part des cibles et **indicateurs de résultat** au niveau de chacun des 15 objectifs et enfin des **indicateurs de mise en œuvre** des actions, au niveau de chacune des 71 mesures (voir Fig. 1).

Pour illustrer ces trois types d’indicateurs, voici des exemples :

* **un indicateur d’impact** rendra compte du niveau d’une pression ou de l’état de la biodiversité : rythme d’artificialisation, abondance des oiseaux communs…
* **un indicateur de résultat** témoignera de l’activation d’un levier prévu par un objectif de la SNB (réduction de subventions dommageables, pourcentage de protections fortes, surface de zones humides restaurées…), avec un « résultat » qui doit s’entendre comme directement lié à ce levier [valeur de la réduction des subventions, pourcentage effectif de protections fortes, surface effective de zones humides restaurées] – et non pas un résultat qui serait une conséquence plus globale sur les pressions ou l’état de la biodiversité ;
* **un indicateur de mise en œuvre** témoigne de l’avancement d’une mesure [par ex. sur les subventions dommageables : mise en œuvre de l’inventaire, réalisation d’un cycle de concertations, promulgation de la loi supprimant telle subvention…]

**Le CNB est consulté sur les cibles et les indicateurs pour les deux premiers niveaux**, qui ont vocation à compléter la version « pré-COP 15 » de la SNB ; le nombre d’indicateurs visé est entre quinze et vingt pour les indicateurs d’impact de la stratégie et entre vingt et trente pour les indicateurs de résultat des objectifs.

Ce dispositif est complété par un 3e niveau, pour la **mise en œuvre** des mesures, dont les indicateurs sont proposés par leurs pilotes dans les « fiches mesures » à renseigner sur la plateforme d’échanges SNB 3 et non évoqués ici.

Afin de rendre compte de façon synthétique de la biodiversité et des actions entreprises, un jeu restreint d’une quinzaine d’**indicateurs clés** est constitué à partir des indicateurs des niveaux 1 et 2, signalés par le symbole « ◌ ».

**La présente note porte exclusivement sur le choix des cibles et indicateurs de ces deux premiers niveaux**, **dont les indicateurs-clés**.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Niveau 3 :** indicateurs de mise en œuvre des mesures*(non traités dans ce document)* |  | rendent compte, pour chacune des 71 mesures de la SNB, de sa mise en œuvre, en retraçant son niveau d’avancement, les moyens employés |
|  | Mesure 1.1 | Mesure 1.2 | … | … | … | Mesure 15.5 |
|  |  |  |
| **Niveau 2 :** indicateurs de résultat des objectifs |  | rendent compte, pour chacun des 15 objectifs (regroupés en axes) de la SNB, des résultats observés de l’activation des leviers des politiques publiques par les mesures associées à cet objectif |
|  | Axe 1 | […] | Axe 5 |
|  | Objectif 1 | Objectif 2 | […] | […] | Objectif 15 |
|  |  |  |
| **Niveau 1 :** indicateurs d’impact de la SNB |  | rendent compte, pour chacune des 3 finalités de la SNB, de son impact global auquel contribuent l’ensemble de ses objectifs |
| Indicateurs de pression :Finalité 1« *Protéger la biodiversité et lutter contre les pressions à l’origine de sa dégradation* » | Indicateurs d’état :Finalité 2« *Restaurer la biodiversité* » | Indicateurs sur la relation homme-nature :Finalité 3« *Vivre avec la nature et en valoriser les bienfaits pour l’homme et la société* » |

Figure 1 : représentation des trois niveaux d’évaluation (impact, résultats, mise en œuvre) Proposition de cibles et d’indicateurs

# CIBLES GLOBALES ET INDICATEURS D’IMPACT, PAR FINALITÉ

L’atteinte de certaines cibles suppose la mise en œuvre combinée d’actions relevant de plusieurs leviers de l’action publique : ce sont des **cibles globales** de la stratégie, qui caractérisent **l’impact attendu,** direct ou indirect, de la SNB sur la **biodiversité** ou sur la **société**. Elles ne sont donc pas reliées à un objectif particulier de la SNB ni même au seul effet de la SNB.

À ces cibles sont associés, quand c’est possible, des **indicateurs d’impact** sur la biodiversité ou sur la société, qui contribuent à un pilotage global de la politique de la biodiversité.

Cet impact est mesuré ou apprécié au regard des 3 **finalités** énoncées par la stratégie :

1. « Protéger la biodiversité et lutter contre les pressions à l’origine de sa dégradation »,
2. « Restaurer la biodiversité »,
3. « Vivre avec la nature et en valoriser les bienfaits pour l’homme et la société ».

Les impacts visés par ces finalités sont respectivement la **réduction des pressions**, la **restauration du bon état** de la biodiversité et la **transformation de la relation homme-nature**.

## FINALITÉ 1 : « PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LUTTER CONTRE LES PRESSIONS À L’ORIGINE DE SA DÉGRADATION »

Les cibles et indicateurs concernent **la réduction des pressions** exercées sur la biodiversité**,** que la SNB, àla suite de l’IPBES, regroupe en cinq grandes catégories :

* changements d’usage des terres et des mers
* pollutions
* surexploitation du vivant
* changement climatique
* introduction et dissémination d’espèces exotiques envahissantes.

### Changements d’usage des terres et des mers

*La SNB précise (p. 14) : « à l’échelle mondiale, ce changement d’usage est principalement dû à l’intensification et à l’extension des exploitations agricoles qui conduisent au déboisement de vastes surfaces forestières. En France, toutefois, ce phénomène se traduit plutôt par* ***l’artificialisation des sols****, sous l’effet de l’****urbanisation du territoire*** *ou de la construction d’****infrastructures de transport*** *et de* ***surfaces commerciales****. Ce changement d’usage se manifeste aussi par* ***la dégradation, la fragmentation ou l’homogénéisation des habitats naturels*** *(abrasion des* ***fonds marins****, mise en culture de* ***prairies****, destruction de* ***haies****), la* ***détérioration des sols*** *(notamment leur érosion due à certaines* ***pratiques culturales****), et le* ***dérangement de la faune*** *(collisions avec les véhicules, hyper-fréquentation des espaces naturels, etc.). »*

*La SBUE propose une cible sur les infrastructures agroécologiques.*

Compte tenu de ces éléments, on propose de retenir **des indicateurs clés** sur les items suivants qui correspondent aux enjeux les plus forts : **l’artificialisation des sols et** la perte d’**infrastructures agroécologiques.**

Beaucoup d’indicateurs de niveau 2 renseignent sur des leviers très liés à des pressions entrant dans cette catégorie (notamment sur les fragmentations ou les continuités).

#### Artificialisation des sols

* **CIBLE loi climat et résilience**: « *L’artificialisation des sols dans les dix années suivant le 24 août 2021 doit être telle que, sur cette période, la consommation totale d’espace observée à l’échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date* » et « *ZAN en 2050* »
* ◌ Indicateur [« Artificialisation des sols »](https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf) (consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers), mis à jour annuellement à partir des données issues de l’observatoire de l’artificialisation (CEREMA).

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 1Veiller à ce que toutes les zones fassent l’objet d’un aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d’affectation des terres et de la mer, afin de ramener à près de zéro, d’ici à 2030, la perte de zones d’une grande importance en matière de biodiversité, y compris les écosystèmes d’une grande intégrité écologique, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales.Indicateurs pharesA2 Étendue des écosystèmes naturels2.2 Aires faisant l’objet de restauration12b Part moyenne de l’espace bâti des villes constitué d’espaces verts/bleus et accessibles à tous |
| Contributions du GT du CNBItem Artificialisation des solsCible loi climat et résilience retenueCible 1 du cadre mondial évoquée mais non retenue comme cible complémentaireIndicateur “artificialisation des sols” retenu3 indicateurs complémentaires proposés : « part des PLU qui intègrent le ZAN », « anthropisation des sols”, « pourcentage de littoral naturel » (changement d’usage du littoral)RecommandationsNécessité de garantir un focus sur l’artificialisation au sens juridique du terme et des définitions en vigueur pour répondre à la ZAN |

#### Perte d’infrastructures agroécologiques

* **SBUE CIBLE 7** « *Au moins 10 % de la superficie agricole se trouve sous des caractéristiques paysagères à haute diversité* », *à préciser, pouvant concerner des entités particulières (prairies, haies)*
* ◌ Indicateur : à  préciser (sur les prairies, sur les haies) , les deux indicateurs ONB (« [Évolution des surfaces de grands espaces toujours en herbe](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-surfaces-de-grands-espaces-toujours-en-herbe) », « [Haies, bois et landes dans les territoires agricoles](https://naturefrance.fr/indicateurs/haies-bois-et-landes-dans-les-territoires-agricoles) ») n’ont été calculés que ponctuellement

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 10Veiller à ce que les superficies consacrées à l’agriculture, à l’aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable, notamment par l’utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l’application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l’intensification durable, l’agroécologie et d’autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l’efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.Indicateurs phares* 10.1 : proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable
 |
| Contributions du GT du CNBItem Perte d’Infrastructures Écologiques (IAE)La cible 7 SBUE n’a pas été retenue compte-tenu d’un désaccord sur le pourcentage 10 % proposé et mérite d’être rediscutéeIndicateur proposé par le GT : “proportion d’IAE”Indicateur du cadre mondial 10.1 non pertinent pour cet item (relève de l’item “agriculture” de l’objectif 6)Indicateurs complémentaires proposés : « évolution des surfaces de prairies, – dont oligotrophes », “mares”RecommandationsToute cible concernant les IAE devra être nécessairement accompagnée d’un principe de non régression au niveau local.Nécessité de disposer d’un indicateur surfacique pour l’indicateur sur les prairies, car la proportion n’est pas représentative des changements d’usage. |

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 10Veiller à ce que les superficies consacrées à l’agriculture, à l’aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable, notamment par l’utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l’application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l’intensification durable, l’agroécologie et d’autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l’efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.Indicateurs phares10.2 : Progrès accomplis dans la réalisation d’une gestion durable des forêts |
| Contributions du GT du CNBItem Supplémentaire « Espaces Forestiers »Cible à fixer, non débattu en GTIndicateur à développerRecommandationsLa manière la plus pertinente de rendre compte de la modification de l’usage des sols dans les espaces forestiers serait de rendre compte de la « diversité des peuplements forestiers ». Le futur indicateur en développement par l’ONB sur l’indigénat des essences forestières pourrait être utilisé à cette fin et l’inventaire forestier national pourrait fournir des données complémentaires intéressantes en termes de volume, de communautés végétales. Le mitage de la forêt et la diminution de la qualité des sols (teneur en carbone des sols) mériteront d’être évalués en complément pour rendre compte du changement d’usage des sols des espaces forestiers. |

### Pollutions

*La SNB précise (p. 14) : « Il s’agit par exemple de la* ***pollution de l’air****, de la pollution des milieux aquatiques liée à un excès de* ***fertilisants azotés et phosphorés,*** *de la pollution des sols et des milieux aquatiques par des* ***substances dangereuses (pesticides, métaux lourds, etc.)****, des* ***pollutions émergentes*** *(résidus médicamenteux, nanoparticules, ondes électromagnétiques, etc.), de la pollution par les* ***macro-déchets*** *(notamment ceux qui se retrouvent en mer et dans les organismes marins), de la pollution par les* ***micro-plastiques****, de la* ***pollution sonore*** *(notamment provoquée par les transports terrestres et maritimes) ou la* ***pollution lumineuse****. Ces pollutions détruisent ou perturbent profondément les écosystèmes et les organismes. »*

La SBUE propose une cible sur les pesticides et une cible sur les fertilisants.

Compte tenu de ces éléments, on peut proposer de retenir **des indicateurs clés** pour les enjeux les plus forts : **fertilisants azotés et phosphorés**, **pesticides**, **micro-polluants**, **micro-plastiques**.

Des indicateurs de niveau 2 renseignent, en outre, sur la pollution lumineuse ou sur des leviers de politiques publiques déterminants (MAEC, agriculture biologique…).

#### Fertilisants azotés et phosphorés

* **SBUE CIBLE 13** – Les pertes d’éléments nutritifs des engrais sont réduites de 50 %, ce qui entraîne une réduction de l’utilisation des engrais d’au moins 20 %.
* ◌ Indicateur : [Évolution de la pollution physico-chimique des cours d’eau en métropole](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-la-pollution-physico-chimique-des-cours-deau-en-metropole) (indicateur ONB, mise à jour annuelle) – possibilité de l’appliquer aux outre-mer à l’étude

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 7Réduire les risques de pollution et l’impact négatif de la pollution de toutes sources, d’ici à 20 30, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l’excès de nutriments perdus dans l’environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s’efforçant d’éliminer la pollution plastique.Indicateur phare7.1 : Indice sur le potentiel d’eutrophisation côtière |
| Contributions du GT du CNBItem Fertilisants azotésCible 13 SBUE retenueCible 7 du cadre mondial retenueIndicateur « évolution de la pollution physico-chimique des cours d’eau en métropole » ONB retenuUn indicateur complémentaire proposé sur la composante nitrate de l’indicateur “évolution de la pollution physico-chimique des cours d’eau en métropole” ;Indicateur 7.1 du cadre mondial n’a pas été débattu |

#### Pesticides

* **SBUE CIBLE 6** – Le risque et l’utilisation de pesticides chimiques sont réduits de 50 %, et l’utilisation de pesticides plus dangereux est réduite de 50 %.
* Cible Plan ECOPHYTO II+ : *réduction de 50 % à l’horizon 2025 par rapport à la moyenne triennale 2009/2011*
* ◌ Indicateur : NODU – usage agricole ([Évolution de la consommation de produits phytosanitaires en usage agricole](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-la-consommation-de-produits-phytosanitaires-en-usage-agricole)) (indicateur ONB, mise à jour annuelle) – possibilité de l’appliquer aux outre-mer possible à l’échelle du département

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 7Réduire les risques de pollution et l’impact négatif de la pollution de toutes sources, d’ici à 20 30, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l’excès de nutriments perdus dans l’environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s’efforçant d’éliminer la pollution plastique.Indicateur phare7.2 : Concentrations environnementales de pesticides |
| Contributions du GT du CNBItem PesticidesCible 6 SBUE et cible plan ecophyto II+ retenuesCible 7 du cadre mondial retenueIndicateur nodu retenuUn indicateur complémentaire proposé sur la pollution des cours d’eau par les produits phytosanitaires « exposition au risque / écotoxicité »RecommandationCompte-tenu des discussions autour des forces et faiblesses de l’indicateur nodu, le gt recommande de le compléter par un indicateur de pollution des cours d’eau par les produits phytosanitaires afin de suivre l’évolution des pratiques et de mieux rendre compte des impacts des produits phytosanitaires sur les cours d’eau. |

#### Micro-polluants

* Cible : [suppression à 2027 des émissions de substances dangereuses prioritaires et 8 autres polluants qui entrent dans l’évaluation de l’état des masses d’eau au titre de la DCE](https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=LRGq_npasQ__AM6M6AVLrPTYU_vN3K3FGKWz6zI691Q)

◌ Indicateurs : Directive-cadre sur l’eau [DEB]

* Cible : à préciser en 2023 (3e plan micro-polluants en 2023)

Indicateur : à préciser

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 7Réduire les risques de pollution et l’impact négatif de la pollution de toutes sources, d’ici à 20 30, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l’excès de nutriments perdus dans l’environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s’efforçant d’éliminer la pollution plastique. |
| Contributions du GT du CNBItem Micro-PolluantsCible DCE à 2027 retenue, à préciser en 2023 (3e plan micro-polluants)Cible 7 du cadre mondial retenueIndicateur proposé « DCE » retenuIndicateur proposé « micropolluants » retenu (incluant les substances médicamenteuses)RecommandationsNécessité d’intégrer les substances médicamenteuses dans le calcul de l’indicateur « micropolluants ». L’arrivée permanente de nouvelles substances nécessitera par ailleurs la mise au point d’une méthode de suivi permettant d’en rendre compte. |

#### Micro-plastiques

Cibles : Sortie des emballages en plastique à usage unique d’ici 2040 et 0 plastique en mer d’ici 2026 (Loi Lutte anti-gaspillage et économie circulaire – Décret avril 2021), Zéro apport de déchets plastiques en mer Méditerranée d’ici 2030 (plan Méditerranée exemplaire)

Indicateur : proportion d’emballages plastiques réemployés (mis sur le marché) [DGPR]

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 7Réduire les risques de pollution et l’impact négatif de la pollution de toutes sources, d’ici à 20 30, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l’excès de nutriments perdus dans l’environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s’efforçant d’éliminer la pollution plastique. |
| Contributions du GT du CNBItem Micro-plastiquesCible “loi lutte anti-gaspillage et économie circulaire – décret avril 2021” et cible “plan méditerranée exemplaire” retenuesCible 7 du cadre mondial retenueIndicateur « proportion d’emballages plastiques réemployés (mis sur le marché)" non retenuIndicateur proposé en remplacement « quantité de déchets d’emballages plastiques non recyclés »RecommandationsL’indicateur “proportion d’emballages plastiques réemployés” n’est pas jugé pertinent pour évaluer la pression des micro-plastiques. Concernant l’indicateur proposé en remplacement, il est recommandé de consulter les textes en vigueur pour le valider.Item supplémentaire SolsRecommandationsProposition d’un item supplémentaire malgré l’absence d’indicateur disponible à ce stade, des données pouvant être mobilisées pour la mise au point d’un futur indicateur sur la pollution des sols en s’appuyant sur le GIS “sols” |

### Surexploitation du vivant

*La SNB précise (pp. 14-15) : « Il s’agit des activités qui prélèvent de façon excessive les ressources naturelles et biologiques, au-delà de ce que les écosystèmes peuvent régénérer. En France, cela concerne par exemple les* ***prélèvements en eau*** *et la surexploitation des* ***ressources halieutiques,*** *surtout en Méditerranée et en Outre-mer, où l’état des populations halieutiques demeure par ailleurs mal connu. »*

Compte tenu de ces éléments, on peut proposer de retenir **des indicateurs clés** pour les **prélèvements en eau** et le niveau d’exploitation des **ressources halieutiques**.

La SBUE propose une cible sur les captures accessoires (non reprise ici).

#### Prélèvements en eau

* Cible : réduction des prélèvements d’eau de 10 % en 5 ans et de 25 % en 15 ans *(cf. Assises de l’eau 2019)*
* ◌ Indicateur : [Répartition des prélèvements en eau, par usage](https://notre-environnement.gouv.fr/themes/economie/l-utilisation-des-ressources-naturelles-ressources/article/les-prelevements-d-eau-douce-par-usages-et-par-ressources?type-ressource=liens&ancreretour=ancreretour213&lien-ressource=5202&theme-ressource=439) [CGDD/SDES]

#### Niveau d’exploitation des ressources halieutiques

* Cible : « *les ressources halieutiques sont exploitées à un niveau n’excédant pas le rendement maximum durable »* [PCP, DCSMM]
* ◌ Indicateur : [Répartition des débarquements français](https://peche.ifremer.fr/content/download/159249/file/diagnostics-2021.pdf) (en poids) selon le statut des stocks de poissons évalués [IFREMER]

|  |
| --- |
| Cadre MondialCible 5Veiller à ce que l’utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages soient durables, sûrs et légaux, en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, et en réduisant le risque de propagation d’agents pathogènes, en appliquant l’approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant l’utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales.Cible 15Les impacts négatifs sur les espèces et les habitats sensibles, y compris sur les fonds marins à travers les activités de pêche et d’extraction, sont considérablement réduits pour atteindre un bon état écologique |
| Contributions du GT du CNBItem prélèvements en eauCibles et indicateurs à conserverItem Exploitation des espècesCiblesAux cibles proposées, le GT propose d’ajouter des cibles sur les items suivants• en lien avec cibles 5 et 15 de la COP15• la chasse : niveau de chasse nul sur espèces vulnérable, quel que soit le mode de chasse• l’exploitation forestière durable• les sols : restauration des fonctionnalités 4/1000IndicateursLe Gt estime que l’indicateur pêche est insuffisant et recommande que l’échelle du stock, les pêcheries des autres pays, les ressources halieutiques importées soient mieux intégrésPour les indicateurs complémentaires* sur espèces chassées vulnérables : reprendre indicateurs CDB
* sur essences forestières exploitées : doit comprendre les espèces importées et exportées
* sur sols à affiner avec INRAE au-delà du stock de carbone dans ferme France

RecommandationsIl recommande par ailleurs que les items suivants soient considérés par la SNB3 même si cela ne relève pas uniquement de la surexploitation des espèces :* biodiversité des races/essences cultivées
* impact sur la biodiversité de la consommation carnée : à traiter dans la lutte contre le changement d’usages des terres et mer
 |

### Changement climatique

*La SNB précise (p. 15) : « Ce dernier modifie, perturbe ou menace le monde vivant. Sous son effet,* ***la répartition des espèces animales et végétales se modifie****, les* ***interactions entre espèces sont altérées*** *et leur cycle de vie, déréglé, ne peut plus s’accomplir. De plus, les capacités d’adaptation des espèces se situent bien souvent en deçà de la vitesse actuelle du réchauffement climatique (par exemple : la vitesse de déplacement des espèces en altitude est en moyenne plus lente que le rythme actuel d’augmentation des températures dans les massifs montagneux). Réciproquement, le climat est lui-même affecté par les pertes de capacité d’absorption du CO2 par les écosystèmes, (« puits de carbone ») qui résultent du déclin de la biodiversité (déforestation, conversion de prairies en cultures, bétonisations des sols, drainage des milieux humides, etc.).. »*

La stratégie nationale « bas carbone » définit des objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

En matière d’indicateurs, il semble ici plus intéressant de retenir un indicateur qui reflète les conséquences du dérèglement climatique sur la biodiversité que simplement ce dérèglement lui-même. Il est donc proposé de retenir un indicateur clé sur les cours d’eau asséchés et sur les émissions de gaz à effet de serre liées au changement et usage des sols et forêts.

1. Cible : CF. *Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et PNACC*
2. ◌ Indicateur : [Petits cours d’eau asséchés en été](https://naturefrance.fr/indicateurs/petits-cours-deau-asseches-en-ete) (indicateur ONB, mise à jour annuelle)
3. indicateur : [Indice de sécheresse annuelle en métropole](https://www.ecologie.gouv.fr/impacts-du-changement-climatique-eau-et-biodiversite) (Météo France, mise à jour annuelle, surface du territoire où l’on a observé des conditions anormales d’humidité du sol agricole)
4. ◌ Indicateur : [Emissions de gaz à effet de serre liées au changement et usage des sols et forêts (Indicateur du secteur UTCATF (Utilisation des terres, changement d’affectation des terres et foresterie)- mise à jour annuelle) – Voir p. 595 du document,](https://www.citepa.org/wp-content/uploads/publications/ccnucc/CCNUCC_france_2022_d.pdf)
5. indicateur : Date d’arrivée des oiseaux migrateurs (Indicateur ONB, mise à jour annuelle)
6. indicateur : [Dates de vendanges en France métropolitaine](https://naturefrance.fr/indicateurs/dates-de-vendanges-en-france-metropolitaine) (indicateur annuel ONB)
7. indicateur : Date de début des cyclones dans les Antilles (faisabilité à étudier avec Météo France)

|  |
| --- |
| Cadre MondialCible 8Réduire au minimum l’impact du changement climatique et de l’acidification des océans sur la biodiversité et accroître sa résilience par des mesures d’atténuation, d’adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, tout en réduisant au minimum les effets négatifs et en favorisant les effets positifs de l’action climatique sur la biodiversité. |
| Contributions du GT du CNBItem intégration biodiversité dans les politiques climatCiblesLe GT propose d’ajouter explicitement (élément à reprendre en miroir dans textes climat : Stratégie nationale bas carbone et PNACC) la cible de rendre prioritaire le recours aux SAFN dans les politiques d’adaptation et l’atténuation au changement climatique.Il propose d’ajouter aussi une cible en lien avec la finalité 3 de respect/non dérogation des débits réservés.IndicateursLes indicateurs à construire le seraient dans le cadre du suivi/évaluation des PCAET et démarches d’atténuation.Il recommande également de retenir un indicateur de prise en compte du Changement climatique dans politiques biodiversité : plans de gestion aires protégéesConcernant l’intégration de la biodiversité dans les politiques publiques :* nombre de dérogations
* indicateur d’état ONB sur cours d’eau asséchés l’été

RecommandationsLe GT estime que cet item devrait aussi être repris dans la finalité 3, via notamment le suivi des dérogations aux débits réservés et irrigations comme indicateurs d’intégration biodiversité dans les décisions publiques.Item effets du changement climatiquePar ailleurs ce facteur de pression est traité dans la note par des indicateurs d’état qui constatent les effets du changement climatique sur l’état de la biodiversité ou des eaux. Le GT propose d’en retenir ou ajouter un certain nombre en lien avec la capacité d’influence de la SNB3 mais de ne pas en retenir d’autres :Indicateurs retenus sans cible associée (=sensibles à la SNB3)* à conserver : indice de sécheresse annuelle dans parcelles agricoles en métropole (Météo France)
* à ajouter : Indicateur Ammoniac émis
* à expertiser : indicateur incendie forêts : Indicateur à construire pour intégrer le lien à la gestion
* à expertiser : indicateur thermique des cours d’eau

Indicateurs non retenus (= non sensibles à la SNB3)* Émissions des gaz à effet de serre liées au changement et usage des sols et forêt (secteur UTCATF)
* Date d’arrivée des oiseaux migrateurs (ONB)
* Dates de vendanges (ONB)
* Date de début des cyclones dans les Antilles (Voir avec météo France)
 |

### Introduction et dissémination d’espèces exotiques envahissantes.

*La SNB précise (p. 15) : « Ce phénomène constitue un danger pour près d’un tiers des espèces terrestres menacées, et* ***intervient dans la moitié des extinctions connues notamment en milieux insulaires****. Elle a de multiples impacts en affectant les espèces indigènes, le fonctionnement des écosystèmes et les biens et services qu’ils procurent. L’introduction d’agents pathogènes, du fait, par exemple, du commerce d’organismes sauvages, provoque des* ***maladies*** *d’animaux et de plantes, sauvages comme domestiques.* ***Les Outre-mer sont particulièrement concernés****. »*

La SBUE propose une cible sur la réduction du nombre d’espèces menacées par l’introduction d’espèces exotiques envahissantes, le cadre mondial une cible sur les voies d’introduction.

Pas d’i**ndicateur clé** proposé ici, en revanche un indicateur clé est proposé dans le niveau 2 (sur le nombre d’opérations coup de poing).

* Cibles : Arrêt de l’augmentation d’espèces exotiques envahissantes (à préciser)
* Indicateurs :
	+ [Évolution du nombre moyen d’espèces exotiques envahissantes par département métropolitain](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-du-nombre-moyen-despeces-exotiques-envahissantes-par-departement) (indicateur ONB, mise à jour annuelle)
	+ [Nombre d’espèces en outremer parmi les plus envahissantes au monde](https://naturefrance.fr/indicateurs/nombre-despeces-en-outremer-parmi-les-plus-envahissantes-au-monde) (indicateur ONB, mise à jour 2 à 5 ans)

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 6Éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en gérant les voies d’introduction des espèces exotiques, en prévenant l’introduction et l’établissement des espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant les taux d’introduction et d’établissement d’autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d’au moins 50 % d’ici à 2030, en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les sites prioritaires, tels que les îlesIndicateur 6.1 : Nombre d’événements d’introduction d’espèces exotiques envahissantes |
| Contributions du GT du CNBItem “Espèces exotiques envahissantes”Cible retenueCible 6 de la SBUE – « réduire le taux [d’introduction et] d’établissement des espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d’au moins 50 % d’ici à 2030 ».Indicateur retenu dérivé du 6.1 du cadre mondial« Évolution du nombre moyen d’espèces exotiques envahissantes “établies” par département »RecommandationsLe périmètre de l’indicateur doit inclure les départements ultramarins, son calcul devrait être possible à une échelle infra-départementale |

### L’empreinte biodiversité

En complément des 5 grandes catégories de pression précitées, il est à noter que sera proposé en entrée de négociations à la COP15, **un indicateur global sur l’empreinte biodiversité**, plébiscité par une majorité de pays européens, prenant en compte les pressions suivantes : carbone, artificialisation, production forestière, agriculture, pêche et élevage.

◌ Indicateur développé et produit par le Global Footprint Network (<https://www.footprintnetwork.org/resources/data/>)

##### Cadre mondial

###### Cibles

Le GT propose d’ajouter une cible en lien avec la cible 16 du cadre mondial (Réduire l’empreinte biodiversité : gaspillage, déchets, surconsommation) ciblée ici sur l’empreinte globale incluant la biodiversité importée avec valeur de réduction à définir.

##### Contributions du GT du CNB

Item Empreinte biodiversité

###### Indicateurs

Un choix (non retenu au niveau CDB) doit être fait pour un Indicateur global et le GT recommande de s’intéresser au modèle DEFRA – commodity foodprint : https://commodityfootprints.earth/#dashboard

###### Recommandations

Le GT recommande :

* choix d’indicateurs à faire qui inclut nécessairement la part de la biodiversité importée et exportée : se rapprocher du modèle commodity food print – UK/DEFRA même si non retenu à la CDB
* distinguer ce qui relève d’un niveau global « société française » ou par région et du niveau individuel qui relève du niveau 2

## FINALITÉ 2 : « RESTAURER LA BIODIVERSITÉ »

Il est question ici de cibles exprimant une biodiversité « en bon état », donc d’indicateurs mesurant **l’état de la biodiversité.**

Il est proposé que les cibles et les indicateurs portent sur les principaux habitats, écosystèmes, espèces ainsi que sur les sols.

La SBUE propose trois cibles dans ce domaine :

* **SBUE CIBLE 4** – Des objectifs de restauration de la nature de l’UE juridiquement contraignants seront proposés en 2021, sous réserve d’une évaluation d’impact. D’ici 2030, d’importantes zones d’écosystèmes dégradés et riches en carbone seront restaurées. Les habitats et les espèces ne montrent aucune détérioration des tendances et de l’état de conservation ; et au moins 30 % atteignent un état de conservation favorable ou montrent au moins une tendance positive.
* **SBUE CIBLE 5** – Le déclin des pollinisateurs est inversé.
* **SBUE CIBLE 15** – Les impacts négatifs sur les espèces et les habitats sensibles, y compris sur les fonds marins à travers les activités de pêche et d’extraction, sont considérablement réduits pour atteindre un bon état écologique.

Pour les **indicateurs clés**, il est proposé de retenir trois indicateurs, l’un sur un habitat et deux sur des groupes d’espèces particulièrement emblématiques, dont l’amélioration de l’état puisse refléter une combinaison d’actions permettant de réduire les pressions. C’est pourquoi il est proposé de retenir l’indicateur sur **les zones humides**, l’indicateur sur les **oiseaux communs** et celui sur **les papillons**.

Les autres indicateurs doivent être considérés comme complémentaires.

* Cible : *« Mettre en œuvre des mesures de restauration sur au moins 30 % de la superficie des habitats naturels terrestres et marins qui ne sont pas en bon état » (Cible du Règlement restauration UE à l’échelle nationale relative aux habitats naturels)*
* Indicateurs « état des écosystèmes » de l’ONB
	+ [État écologique des eaux de surface (rivières, plans d’eau, lagunes, estuaires et mers côtières)](https://naturefrance.fr/indicateurs/etat-ecologique-des-eaux-de-surface) (mise à jour 6 ans/DCE)
* Indicateurs « état des habitats et des milieux » ONB
	+ [État des habitats les plus caractéristiques de la France au niveau européen](https://naturefrance.fr/indicateurs/etat-des-habitats-les-plus-caracteristiques-de-la-france-au-niveau-europeen) (Indicateur ONB, mise à jour 6 ans/DHFF)
	+ [État de conservation des habitats marins et côtiers](https://naturefrance.fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-habitats-marins-et-cotiers) (Indicateurs ONB, mise à jour 6 ans / DHFF)
	+ [État de conservation des milieux humides naturels](https://naturefrance.fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-milieux-humides-naturels) (Indicateurs ONB, mise à jour 6 ans / DHFF)
* Indicateurs « état des espèces »
	+ [Proportion d’espèces éteintes ou menacées dans la Liste rouge nationale](https://naturefrance.fr/indicateurs/proportion-despeces-eteintes-ou-menacees-dans-la-liste-rouge-nationale) (Indicateur ONB, mise à jour annuelle)
	+ [Proportion d’espèces de raies et requins de métropole éteintes ou menacées dans la Liste rouge européenne](https://naturefrance.fr/indicateurs/proportion-despeces-de-raies-et-requins-de-metropole-eteintes-ou-menacees-dans-la-liste) (Indicateur ONB, mise à jour > 5 ans)
	+ [Évolution des populations d’oiseaux communs spécialistes dans les milieux agricoles](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-populations-doiseaux-communs-specialistes) (Indicateurs STOC, mise à jour annuelle)
	+ [Évolution des populations de chauves-souris](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-populations-de-chauves-souris) (mise à jour annuelle)
	+ [Disparition des papillons de jour dans les départements de métropole](https://naturefrance.fr/indicateurs/disparition-des-papillons-de-jour-dans-les-departements-de-metropole)(Indicateur ONB, mise à jour 3-5 ans)
	+ Pollinisateurs (à construire)
* Indicateur « Diversité génétique »
	+ [Conservation du patrimoine génétique des arbres en forêt (mise à jour annuelle)](https://naturefrance.fr/indicateurs/conservation-du-patrimoine-genetique-des-arbres-en-foret)

Cibles spécifiques envisageables, à définir en lien avec les travaux européens sur le projet de règlement sur la restauration de la nature :

* + - *« Le déclin des oiseaux communs spécialistes est stoppé. »* [en lien avec l’indicateur STOC susmentionné]
		- *« Le déclin des pollinisateurs est stoppé. »* [en lien avec l’indicateur papillons susmentionné et l’indicateur pollinisateurs à construire]

Il conviendrait de prévoir une cible et un indicateur rendant compte de **l’état des sols** dans leur dimension d’écosystèmes. À ce stade il n’y a pas d’indicateur satisfaisant (voir travaux menés dans le cadre du GIS Sols).

|  |
| --- |
| Cadre mondialObjectif AL’intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes sont maintenues, améliorées ou restaurées, ce qui accroît considérablement la superficie des écosystèmes naturels d’ici à 2050 ;L’extinction d’origine humaine des espèces menacées connues est stoppée et, d’ici à 2050, le taux et le risque d’extinction de toutes les espèces sont divisés par dix, et l’abondance des espèces sauvages indigènes est portée à des niveaux sains et résilients ;La diversité génétique au sein des populations d’espèces sauvages et domestiquées est maintenue, ce qui préserve leur potentiel d’adaptation.Indicateurs pharesA.1 Liste rouge des écosystèmesA.2 Étendue des écosystèmes naturels A.3 Indice de la Liste rougeA.5 Pourcentage de populations au sein d’une espèce dont la taille de la population efficace est supérieure à 500 individus |
| Contributions du GT du CNB – FINALITE 2 : “restauration / état de la biodiversité”Item diversité écosystémiqueCible retenuecible 4 de la SBUE – « Les habitats [et les espèces] ne montrent aucune détérioration des tendances et de l’état de conservation ; et au moins 30 % atteignent un état de conservation favorable ou montrent au moins une tendance positive ».Indicateurs clés retenus* « Proportion des habitats d’intérêt communautaire évalués qui sont dans un état de conservation favorable » (rapportage DHFF)
* « État des habitats les plus caractéristiques de la France au niveau européen »
* Indicateurs complémentaires retenus :
* « État de conservation des habitats marins et côtiers », (rapportage DHFF)
* « État de conservation des milieux humides naturels » (rapportage DHFF)
* « Proportion des cours d’eau en bon ou très bon état écologique » (rapportage DCE),

Cible complémentaire retenue au niveau 2 pour l’objectif 1 SNB (au titre de la restauration)« au moins 30 % des zones d’écosystèmes terrestres, d’eaux intérieures, côtiers et marins dégradés font l’objet d’une restauration effective », dérivée de la cible 2 du cadre mondial ou bien « des mesures de restauration par zone efficaces devront couvrir, d’ici à 2030, au moins 20 % des zones terrestres et marines de l’Union et, d’ici à 2050, l’ensemble des écosystèmes ayant besoin d’être restaurés », dérivée de l’article 2 du projet de règlement européen sur la restauration de la nature, publié le 22 juin 2022.Item diversité spécifiqueCible retenueobjectif A du cadre mondialIndicateur clé retenuindicateur de risque d’extinction, en cours de mise au point, sur la base de deux évaluations successives des listes rouges, pour éviter un biais dû à l’amélioration des connaissancesIndicateurs complémentaires :* « Évolution des populations d’oiseaux communs spécialistes », pour les différents types de milieux,
* Indicateur sur les mammifères marins : « État de conservation des petits cétacés de métropole »
* « Évolution des populations d’oiseaux d’eau hivernants »
* indice Planète vivante

Cible complémentaire :« inversion du déclin des populations de pollinisateurs d’ici à 2030 puis augmentation de ces populations jusqu’à ce que des niveaux satisfaisants soient atteints », issu de l’article 8 du projet de règlement européen sur la restauration de la natureRecommandations* l’indice Planète vivante, indicateur du cadre mondial, devrait être calculé au niveau national pour différents groupes taxonomiques et au niveau régional (avis du CNB)
* un indicateur sur les populations de pollinisateurs doit être construit, celui sur les papillons de jour n’étant pas considéré comme pertinent pour l’ensemble des pollinisateurs (renforcement de la mesure 10.1 en lien avec la mesure 1.5)
* des indicateurs du niveau spécifique devraient être utilisés, et si nécessaire construits, pour d’autres groupes taxonomiques ayant valeur indicatrice du déclin de la biodiversité, notamment pour la flore et certains groupes de mammifères terrestres (avis du CNB)

Item diversité génétiqueRecommandationLes données et l’expertise doivent être mobilisées afin de rendre possible le calcul du « pourcentage de populations au sein d’une espèce dont la taille de la population efficace est supérieure à 500 individus », indicateur a4 du cadre mondial (avis du CNB et renforcement de la mesure 10.1). |

## FINALITÉ 3 : « VIVRE AVEC LA NATURE ET EN VALORISER LES BIENFAITS POUR L’HOMME ET LA SOCIÉTÉ ».

Il s’agit ici d’énoncer des cibles sur la qualité (ou la transformation) de la relation homme-nature. Ce domaine nécessite un travail spécifique pour compléter les premières propositions ci-après. Les futurs indicateurs nécessiteront vraisemblablement des enquêtes annuelles, en particulier auprès du grand public mais aussi auprès de diverses catégories d’acteurs, pour être renseignés.

Cibles possibles :

* « *50 millions d’habitants résident dans des collectivités reconnues au titre du programme TEN* »,
* « *Chacun réside à moins de 15 min à pied d’un espace de nature* »,
* « *Les humains et les grands prédateurs terrestres cohabitent paisiblement* ».

Par ailleurs, des indicateurs existants de l’ONB peuvent être utilisés dans un premier temps :

* ◌ [Évolution de l’implication des citoyens dans les sciences participatives liées à la biodiversité](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-limplication-des-citoyens-dans-les-sciences-participatives-liees-la) (mise à jour annuelle)
* [Importance accordée par les Français aux problèmes de biodiversité](https://naturefrance.fr/indicateurs/importance-accordee-par-les-francais-aux-problemes-de-biodiversite) (mise à jour tous les 2 à 5 ans)
* [Territoire couvert par un schéma d’aménagement du territoire incluant les enjeux de biodiversité](https://naturefrance.fr/indicateurs/territoire-couvert-par-un-schema-damenagement-du-territoire-incluant-les-enjeux-de) (mise à jour annuelle)

|  |
| --- |
| Cadre MondialObjectif BLa biodiversité est utilisée et gérée de manière durable et les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services des écosystèmes, sont valorisées, maintenues et renforcées, et celles qui sont en déclin sont restaurées, ce qui favorise la réalisation du développement durable, au profit des générations actuelles et futures d’ici à 2050.Indicateurs pharesB.1 Services rendus par les écosystèmes\*Indicateurs de composantesIndice de la Liste rouge (pour les espèces utilisées)Indice Planète vivante (pour les espèces utilisées) |
| Contributions du GT du CNBÀ noter que pour cette finalité, les propositions de la note étaient limitées, que le cadre mondial a amené des avancées importantes qui ont été traitées dans le GT donnant lieu à plusieurs ajouts importants. Cela conduit dans la contribution à des indicateurs directement ou facilement disponibles mais également à la nécessité d’en construire d’autres non existants.Item des services rendus et usages durablesCIblesLe GT propose d’ajouter :* la déclinaison de l’objectif B de la COP15
* des cibles à reprendre de la finalité 1et objectifs sur la durabilité des usages
* des cibles à retenir des travaux sur services écosystémiques
* des cibles à rechercher sur changement de paradigme culturel sans chercher à imposer une vision unique

IndicateursLe GT propose d’ajouter* Indicateurs B1, C1 (les bénéfices monétaires issus du partage juste et équitable des ressources génétiques) et C2 (les bénéfices non monétaires issus du partage juste et équitable des ressources génétiques) COP 15
* les Indicateurs sur services rendus incluant services non monétaires : régulation, support, culturel
* des indicateurs sur durabilité des usages (cf. finalité 1)

RecommandationsSur l’item des services rendus :* ne pas se limiter aux services monétisables
* ne pas avoir une vision utilitariste de la nature et générer des effets néfastes : ex. surfréquentation nature pour service ressourcement
* s’attacher à caractériser des éléments/services qui relèvent de changements de paradigmes culturels
* se rapprocher des méthodes européennes (SEEA) et nationales (EFESE)

Sur l’item des usages durables :* reprise des cibles/indicateurs relatifs à la durabilité des activités (cf. finalités pressions) pour viser une neutralité ou une amélioration de la biodiversité.

Item Engagements des collectivitésLe GT propose de conserver la cible TEN mais de choisir de façon assumée et explicite la cible et les indicateurs en fonction de l’objectif : nombre d’habitants TEN = espaces urbains privilégiés, cible surfacique TEN = espace ruraux avec enjeux plus fort de biodiversitéItem Accès à la natureCiblesLe GT alerte sur la cible pour ne pas que cela conduise pas à supprimer des espaces en cas d’abondance d’espaces naturels à proximitéIndicateursLe GT propose de décliner en 2 indicateurs :* indicateur sur espace de proximité de bon qualité (et non simple “espace vert”) de « nature ordinaire »
* indicateur sur espace de biodiversité « de grande qualité » type aires protégées

Item cohabitation humains/non humainsCiblesLe GT recommande de conserver la cible et de lui donner une valeur à atteindre [à définir] à la baisse : pour destruction volontaire de prédateurs terrestres : tendre vers 0Il propose d’ajouter une cible sur les captures accidentelles (cf SBUE) : valeur à atteindre [à définir] à la baisse sur les captures accidentelles en mer : 1 % de la populationIndicateursAjouter :* Indicateur sur le nombre d’espèces de grands prédateurs terrestres protégés tués volontairement
* Indicateur sur le nombre de capture accidentelles/de moyens de les réduire

Item Prise en compte de la biodiversité dans les décisionsCiblesLe Gt propose d’ajouter la Cible 14 COP 15IndicateursLe GT propose de focaliser sur des indicateurs factuels et non soumis à interprétation :nombre dérogation espèces protégées, débits réservés et irrigation/arrêtés sécheresse* nombre de décisions annulées/droit national et européen
* nombre de dispositifs financiers néfastes pour la biodiversité
* indicateurs ONB sur dispositifs favorables à affiner

RecommandationsLe GT estime la cible importante mais recommande d’éviter les cibles ou indicateurs trop polémiques ou interprétables et de choisir des angles plus simples à suivre : non dérogation textes (esp protégées, débits réservés, irrigation), conformité des décisions au droit européen, dispositifs financiers favorables ou défavorables.Item Engagement des citoyensCiblesLes GT propose d’ajouter une cible sur le % de familles engagées dans des démarches de réduction d’empreinte biodiversité.IndicateursLe GT propose de supprimer l’indicateur participation aux sciences participatives de ce niveau (à positionner au niveau 2 ou 3) et de le remplacer par un indicateur sur l’implication des familles dans des démarches de type biodiversité positive, plus révélateur d’une cohérence d’ensemble pour la population. Cet indicateur serait à construire à partir de 2024 : extension de la démarche depuis les PNR à la population avec appui du LIFE SN.Item d’appropriation de la protection de la biodiversitéCibles : pas de cible proposéeIndicateursConserver l’indicateur à construire à partir de l’enquête les Français et la natureRecommandationsLe GT alerte sur les indicateurs simplistes ou secondaires (ex. votes aux élections) mais importance de donner suite à l’enquête les Français et la nature.Item intégration biodiversité dans planification territorialeLe GT propose de ne pas retenir de cibles, indicateur liés à cet item mais de le positionner en niveau 2.Item Incitations favorablesCiblesLe GT propose d’ajouter cet item en lien avec la cible 18 COP15 et reprenant les suites de l’inspection sur le financement de la SNB et des rapports existants sur la fiscalité écologiqueIndicateurs : il est nécessaire de faire évoluer l’indicateur ONB : plus de finesse sur les taxes notamment mais ne pas créer un nouvel indicateur.Item dispositifs financiers néfastesCiblesLe GT propose d’ajouter cet item en lien avec la cible 18 COP15. Il propose de définir précisément des cibles à de suppression des dispositifs néfastes avec pourcentage et trajectoire dans la feuille de route de chaque ministèreIndicateursLes indicateurs seraient liés aux feuilles de route ministérielles : dispositifs néfastes à supprimerRecommandationsSur ce sujet le GT recommande de ne pas refaire un énième rapport et de fixer des objectifs précis de suppression des dispositifs les plus dommageables par secteur/ministère dans les feuilles de route à soumettre à l’avis du CNB.Item intégration Budget vert pour les régionsLe GT propose de ne pas retenir de cibles, indicateur lié à cet item mais de le positionner en niveau 2. |

# CIBLES PARTICULIÈRES ET INDICATEURS DE RÉSULTAT, PAR OBJECTIF

Les cibles de « niveau 2 » représentent le résultat attendu, sur la biodiversité ou sur la société, de l’activation d’un levier particulier (réglementaire, incitatif, éducatif…) de l’action publique, pour satisfaire à l’un des 15 objectifs de la stratégie, chacun de ces objectifs exprimant en général le choix d’un levier : il s’agit d’une **cible particulière**, assignée par un objectif à un ensemble de mesures.

L’atteinte d’une cible particulière peut être mesurée par un indicateur de **réponse** des politiques publiques, caractérisant le **résultat direct** de leurs actions (la protection d’un espace naturel, le retrait du marché de produits, la suppression de subventions, la planification d’une trajectoire, la programmation de moyens, la gouvernance…). Ces indicateurs contribuent donc au pilotage de ces actions, répondant à la question générique « *l’activation du levier… a-t-elle exercé un changement en profondeur dans la société* ? ».

**Des indicateurs de résultat sont présentés ci-dessous pour chaque objectif,** chacun devant être, dans la mesure du possible, assorti d’une **cible quantitative**, qui est indiquée à la suite du symbole « → ». Les cibles fixées à l’échelle mondiale (CDB) ou européenne (SBUE) sont également rappelées quand elles sont pertinentes au regard de l’objectif de la SNB : les indicateurs proposés sont choisis en priorité pour mesurer l’atteinte de ces cibles.

## AXE 1 : DES ÉCOSYSTÈMES PROTÉGÉS, RESTAURÉS ET RÉSILIENTS

Les mesures de l’axe 1 concernent les politiques déployées par la France pour agir directement sur les écosystèmes marins, littoraux et terrestres, les espèces qu’ils abritent et les services écosystémiques qu’ils fournissent. Elles visent la protection et la restauration d’écosystèmes et d’espèces à enjeux, la protection et le renforcement d’une infrastructure écologique, la lutte contre les pollutions et l’accroissement de la résilience des territoires.

### *Objectif 1 : Renforcer les politiques de protection et de restauration de la biodiversité*

*(Pour info) SBUE CIBLE 1 – Au moins 30 % de la superficie terrestre de l’UE et au moins 30 % de la superficie maritime de l’UE sont protégées légalement, et des corridors écologiques y sont intégrés, dans le cadre d’un véritable réseau naturel transeuropéen.*

*(Pour info) SBUE CIBLE 2 – Au moins un tiers des zones protégées de l’UE sont protégées strictement, y compris toutes les forêts primaires et subnaturelles de l’UE restantes.*

*(Pour info) SBUE CIBLE 4 – Des objectifs de restauration de la nature de l’UE juridiquement contraignants seront proposés en 2021, sous réserve d’une évaluation d’impact. D’ici 2030, d’importantes zones d’écosystèmes dégradés et riches en carbone seront restaurées. Les habitats et les espèces ne montrent aucune détérioration des tendances et de l’état de conservation ; et au moins 30 % atteignent un état de conservation favorable ou montrent au moins une tendance positive.*

*(Pour info) SBUE CIBLE 10 – Des progrès significatifs sont réalisés dans la remédiation des sites de sols contaminés.*

Indicateurs :

* ◌ Superficie du territoire en aires protégées et sous protection forte [ONB] → 30 %, 10 %, dont 5 % de protection forte en mer Méditerranée
* [Surfaces forestières protégées en métropole](https://naturefrance.fr/indicateurs/surfaces-forestieres-protegees-en-metropole) [ONB : 1,8 % en 2019] → la totalité des forêts subnaturelles sont protégées
* Superficie de zones humides restaurées [MTECT] → 50 000 ha d’ici 2026
* ◌ Nombre d’opérations coup de poing sur les espèces exotiques envahissantes, végétales ou animales, financées par le BOP 113 puis par le fonds d’accompagnement de la SNB à partir de 2023 [MTECT] → 500 d’ici 2025
* Superficie des mangroves faisant l’objet de mesures de conservation [indicateur ONB : 25 %] → cible à fixer (en axant sur les actions sur les mangroves les plus vulnérables ?, % d’acquisition foncière des mangroves par le conservatoire du littoral ?)

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 3Faire en sorte et permettre que, d’ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d’aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d’autres mesures efficaces de conservation par zone, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus vastes, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats de la conservation, en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels.Cible 4Assurer des actions de gestion urgentes, pour mettre un terme à l’extinction d’origine humaine d’espèces menacées connues, pour favoriser la reconstitution et la conservation des espèces, en particulier des espèces menacées, pour réduire considérablement le risque d’extinction, ainsi que pour maintenir et restaurer la diversité génétique au sein des populations d’espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, afin de préserver leur potentiel d’adaptation, notamment par des pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l’homme et la faune sauvage afin de réduire au minimum les conflits entre l’homme et la faune sauvage en vue de leur coexistence.Indicateurs phares3.1 Couverture des aires protégées et d’autres mesures efficaces de conservation par zoneA.1 Liste rouge des écosystèmes (finalité 2)A.2 Étendue des écosystèmes naturels (finalité 2)A.3 Indice de la Liste rouge des espèces (finalité 2), Pourcentage d’espèces menacées dont le statut s’améliore au regard de la Liste rougeA.5 Pourcentage de populations au sein d’une espèce dont la taille de la population efficace est supérieure à 500 individus (finalité 2)2.2 Aires faisant l’objet de restauration – Maintien et restauration de la connectivité des écosystèmes naturels (finalité 2)6.1 Nombre d’événements d’introduction d’espèces exotiques envahissantes (finalité 1) |
| Contribution du GT du CNB – Objectif 1Item réseau des aires protégéesCibles10 % de superficie en protection forte sur terre et 10 % en mer dont 5 % en MéditerranéeIndicateurs* Désaccord sur l’indicateur « performance des AP : % d’atteinte des objectifs du plan de gestion »
* Indicateur 3.1 du cadre mondial
* Indicateur souhaité sur le contrôle des réglementations ou des mesures de gestion.

Item protection des espècesCibleSupprimer le principe de dérogation aux espèces protégéesCible 4 du Cadre mondialItem restauration des écosystèmesCibleAdopter les cibles du futur règlement de l’UE sur la restauration de la natureIndicateursA.1, A.2, A.3, A.5, 2.2, 6.1 du cadre mondialItem prévention des dégradationsUne cible sur la prévention des dégradations (“éviter” de ERC) est souhaitable et ne doit pas être limitée aux aires protégées, mais aucune cible n’a pu être proposée. |

### *Objectif 2 : Assurer la protection et la remise en bon état des continuités écologiques*

*CIBLE SNB : Résorber d’ici 2030, 50 % des points noirs prioritaires identifiés par Région.*

*CIBLE SNB : en 2030, les ouvrages identifiés comme prioritaires par les bassins en mars 2022 (cf. plan d’action pour une politique de continuité apaisée) ont été restaurés.*

Indicateurs :

* ◌ Nombre de points noirs résorbés [MTECT]
* Nombre d’ouvrages sur lesquels la continuité écologique a été restaurée

Indicateur : [Fragmentation des cours d’eau](https://naturefrance.fr/indicateurs/fragmentation-des-cours-deau) [indicateur ONB – mise à jour annuelle]

* Fragmentation des espaces naturels [Indicateur Cerema, en cours de construction]

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 2Faire en sorte que, d’ici à 2030, au moins 30 % des zones d’écosystèmes terrestres, d’eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l’objet d’une restauration effective, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l’intégrité écologique et la **connectivité**.Indicateurs pharesA.1 Liste rouge des écosystèmesA.2 Étendue des écosystèmes naturelsA.5 Pourcentage de populations au sein d’une espèce dont la taille de la population efficace est supérieure à 500 individus3.1 Couverture des aires protégées et d’autres mesures de conservation efficaces par zone dont l’indice Protconn : connexion et protection |
| Contribution du GT du CNB – Objectif 2Indicateur “linéaire/superficie des trames écologiques inscrites dans les documents de planification”Item continuité des cours d’eau :Cible15 % de la longueur des cours d’eau en libre écoulement ;Indicateursnombre d’obstacles supprimés, kms de cours d’eau en libre écoulement |

### *Objectif 3 : Lutter contre les pollutions de toute nature en privilégiant leur réduction à la source*

*CIBLE : D’ici 2030 les 67 décharges littorales prioritaires présentant des risques de rejet en mer de déchets notamment plastiques sont résorbées.*

*CIBLE : d’ici à 2030, 50 % du territoire n’est plus impacté par les pollutions lumineuses*

* ◌ Nombre de décharges littorales à risque résorbées [MTECT] → Cible : 67
* [Évolution de la pollution physico-chimique des cours d’eau en métropole](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-la-pollution-physico-chimique-des-cours-deau-en-metropole) [indicateur ONB]
* [Proportion du territoire impacté par la pollution lumineuse](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-la-pollution-physico-chimique-des-cours-deau-en-metropole) [indicateur ONB]

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 7Réduire les risques de pollution et l’impact négatif de la pollution de toutes sources, d’ici à 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l’excès de nutriments perdus dans l’environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s’efforçant d’éliminer la pollution plastique.Indicateurs7.1 Indice sur le potentiel d’eutrophisation côtièreTendances de l’appauvrissement de la présence d’azote réactif dans l’environnementTendances des dépôts d’azote7.2 Concentration de pesticides dans l’environnementNom, quantité/volume/concentration de pesticides très dangereux par type (par zone terrestre/marine)Usage de pesticides par zone cultivéeCollecte et gestion des déchets solides municipauxProduction de déchets dangereuxTendances relatives à la quantité de déchets dans la colonne d’eau, y compris les microplastiques et les déchets reposant sur les fonds marins,Densité des débris plastiques en mer |
| Contribution du GT du CNB – Objectif 3Cibles* Cible SBUE : -50 % d’utilisation des pesticides, -20 % d’utilisation de fertilisants
* En 2030, moins de 50 sites d’orpaillage illégal en Guyane (contre 380 dont 130 dans le Parc Amazonien aujourd’hui)” et l’indicateur “publication annuelle des sites d’orpaillage illégal en Guyane”
* En 2030, la pêche INN représente moins de 20 % de l’effort de pêche de la ZEE française de Guyane (rapport Ifremer 2012 : 200 %)” et “moins de 5 navires de pêche illégaux étrangers au large de la réserve naturelle de l’Amana entre septembre et février, et 0 de mars à août.

IndicateursIndicateurs du cadre mondial : 7.1 et 7.2RecommandationProduire des indicateurs pour suivre les pollutions sonores et lumineuses |

### Objectif 4 : Accroître la résilience des territoires et lutter contre l’artificialisation des sols

***SBUE CIBLE 14*** *– Les villes d’au moins 20 000 habitants disposent d’un Plan de verdissement urbain ambitieux.*

Indicateurs :

* ◌ Proportion (ou superficie ou population) des communes disposant d’un atlas de la biodiversité communale ou équivalent [OFB : 2800 communes] → Cible : 100 %
* Espaces verts dans les milieux urbains [en cours de construction] → cible à fixer

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 1Veiller à ce que toutes les zones fassent l’objet d’un aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d’affectation des terres et de la mer, afin de ramener à près de zéro, d’ici à 2030, la perte de zones d’une grande importance en matière de biodiversité, y compris les écosystèmes d’une grande intégrité écologique, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés localesCible 12Accroître sensiblement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l’accès à ces espaces et les avantages qu’ils procurent de manière durable, en intégrant la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et en garantissant une planification urbaine intégrant la biodiversité, en renforçant la biodiversité indigène, la connectivité et l’intégrité écologiques, en améliorant la santé et le bien-être de l’homme et son lien avec la nature, et en contribuant à une urbanisation inclusive et durable et à la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.IndicateursA.2 Étendue des écosystèmes naturels1.1 Pourcentage de zones terrestres et marines couvertes par des plans d’aménagement spatial qui intègrent la biodiversité12.1 Part moyenne de l’espace bâti des villes constitué d’espaces verts/bleus et accessible à tous10.1 Proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable10.2 Progrès vers la gestion durable des forêts |
| Contribution du GT du CNB – Objectif 4IndicateursPour évaluer la mobilisation des collectivités, les indicateurs suivants sont proposés :* “nombre de collectivités portant des SFN”
* “part des SCOT traduisant des objectifs biodiversité et adaptation dans leur PADD et DOO”
* “nombre de CRTE développant une dimension nature et/ ou nombre de Territoires engagés pour la nature (TEN)”
* Indicateurs du cadre mondial : 1.1, 10.1, 10.2 et 12.1

CiblesLa cible d’un accès à la nature pour tous est rejetée compte-tenu de l’impact potentiel induit |

## AXE 2 : DES RESSOURCES ET DES SERVICES DE LA BIODIVERSITÉ UTILISÉS DE MANIÈRE DURABLE ET ÉQUITABLE

Les mesures de l’axe 2 visent à une transition écologique de notre économie, conciliant la conservation de la biodiversité avec les activités économiques, fondée sur le principe de sobriété dans l’usage des ressources et des espaces. Elles portent d’une part sur des activités spécifiques (commerce, pêche et aquaculture, énergie, agriculture et forêt) qui ont des interactions notables avec la biodiversité et d’autre part sur la stratégie de l’ensemble des entreprises.

### *Objectif 5 : Promouvoir une activité économique favorable à la biodiversité*

*SBUE CIBLE 15 – Les impacts négatifs sur les espèces et les habitats sensibles, y compris sur les fonds marins à travers les activités de pêche et d’extraction, sont considérablement réduits pour atteindre un bon état écologique.*

Indicateurs :

* Nombre de sites Natura 2000 dotés de dispositions garantissant la transition vers des pratiques de pêche maritime compatibles avec la préservation de la biodiversité [MTECT] → Cible : 100 %
* Déforestation importée (déclinaison du futur règlement relatif à la déforestation et des contrôles qui devront être faits au niveau national pour vérifier la conformité des produits et opérateurs au règlement) : Contrôles annuels effectués par les autorités compétentes couvrant au moins X% des opérateurs qui exportent ou mettent sur le marché français les produits couverts par le règlement, et X% de la quantité de ces produits " (pourcentages en discussion dans le cadre des trilogues en cours)
* OU Contrôles annuels effectués par les autorités compétentes couvrant au moins X opérateurs qui exportent ou mettent sur le marché français les produits couverts par le règlement, et X produits

|  |
| --- |
| Cadre mondialObjectif CLes avantages monétaires et non monétaires découlant de l’utilisation des ressources génétiques et de l’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, selon le cas, sont partagés de manière juste et équitable, y compris, le cas échéant, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et augmentent considérablement d’ici à 2050, tout en veillant à ce que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient protégées de manière appropriée, contribuant ainsi à la conservation et à l’utilisation durable de la biodiversité, conformément aux instruments d’accès et de partage des avantages convenus au niveau international.Indicateurs pharesC.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçus\*C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires reçus\*Indicateurs complémentairesNombre d’utilisateurs ayant communiqué des informations relatives à l’utilisation des ressources génétiques à des points de contrôle désignésNombre total de certificats internationalement reconnus publiés dans le Centre d’échange APACible 5Veiller à ce que l’utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages soient durables, sûrs et légaux, en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, et en réduisant le risque de propagation d’agents pathogènes, en appliquant l’approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant l’utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales.Indicateurs phares5.1 Proportion de stocks halieutiques restant dans des limites biologiquement durablesCible 9Veiller à ce que la gestion et l’utilisation des espèces sauvages soient durables, procurant ainsi des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment par le biais d’activités durables fondées sur la biodiversité, de produits et de services qui améliorent la biodiversité, et en protégeant et en encourageant l’utilisation durable coutumière par les populations autochtones et les communautés locales.Indicateurs phares9.1 Avantages retirés de l’utilisation durable des espèces sauvages 9.2 Pourcentage de la population occupant un emploi traditionnelCible 13Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu’il conviendra, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques et des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter un accès approprié aux ressources génétiques, et d’ici à 2030, faciliter une augmentation significative des avantages partagés, conformément aux instruments internationaux applicables en matière d’accès et de partage des avantages.Indicateurs pharesC.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçusC.2 Indicateur sur les avantages non monétaires reçus |
| Contributions du GT du CNB – Objectif 5Recommandations généralesProposition de reprendre pour l’objectif 5 les items du cadre mondial concernant : les bénéfices monétaires, les bénéfices non monétaires, le partage juste et équitable des ressources génétiques, l’utilisation durable des espèces sauvages, l’emploi traditionnel. Ces items découlant des indicateurs phares du cadre mondial C.1, C.2, 9.1, 9.2Item Pêche maritimeCible retenue 100 % des sites N2000 en mer retenueindicateur “nombre de site N2000 dotés de mesures garantissant la transition vers des pratiques de pêche compatibles avec la préservation de la biodiversité”indicateur 5.1 du cadre mondial proposé en complémentRecommandation : Proposition de ne pas limiter les pratiques de pêche compatibles avec la préservation de la biodiversité aux sites N2000 en mer et d’utiliser le terme de mesures plutôt que disposition dans l’intitulé de l’indicateurItem déforestation importéeCible à fixer, non débattueIndicateur “déforestation importée” retenuItem supplémentaire proposé sur l’exploitation des ressources minéralesCible à fixerIndicateur à définirRecommandation : consultation de l’ONB concernant son implication potentielle dans le développement cet indicateurItem supplémentaire proposé sur la production d’énergie renouvelableCible à fixerIndicateur à définirRecommandation : consultation nécessaire de l’ONB concernant son implication potentielle dans le développement cet indicateur |

### *Objectif 6 : Favoriser la transition agro-écologique des modes de production agricole et des systèmes alimentaires*

*SBUE CIBLE 8 – Au moins 25 % de la surface agricole est gérée par l’agriculture biologique, et l’adoption de pratiques agroécologiques est considérablement augmentée.*

Indicateurs :

* ◌ [Part de la SAU en agriculture biologique](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-surfaces-agricoles-biologiques-en-conversion-dans-la-surface-agricole-biologique-totale) [Agence bio] → Cible : 18 % en 2027
* Amélioration de la gestion des zones N2000 (Indicateur PSN PAC. Pour suivre l’amélioration de la gestion et de la protection des zones Natura 2000, le PSN mesurera la part de surfaces bénéficiant de l’écorégime (31.01), faisant l’objet de mesures agroenvironnementales et climatiques (70.06 à 70.13 et 70.22 à 70.24) ou bénéficiant d’aide à l’agriculture biologique (70.01 à 70.03) en zones Natura 2000 (R.33) en hexagone et en Corse, dans l’objectif d’atteindre à la fin de la programmation -> cible : 89,91 % de la SAU Natura 2000 incluant les prairies naturelles.
* Taux de diversification des cultures dans les exploitations agricoles [INRAE/ODR ?] → Cible à fixer
* ◌ [Surface totale des forêts françaises dotées d’un document de gestion durable](https://foret.ign.fr/IGD/fr/indicateurs/3.5) [MASA/IGN : 47 %]→ Cible à fixer
	+ 1.

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 10Veiller à ce que les superficies consacrées à l’agriculture, à l’aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable, notamment par l’utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l’application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l’intensification durable, l’agroécologie et d’autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l’efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.Indicateurs phares10.1 Proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable10.2 Progrès vers la gestion durable des forêts |
| Contributions du GT du CNB – Objectif 6Item SAU en agriculture biologiqueCible retenue (18 % en 2017), à fixer pour 2030Cible complémentaire proposée à fixer sur ce qui se passe hors des sau en abIndicateur “part de la SAU en ab” retenuIndicateurs complémentaires à définir sur l’agrobiodiversitéRecommandations : la cible à 2030 ne pourra pas être en deçà de la cible SBUE 25 %. Le choix d’une cible de 33 % à 2030 pour le taux d’agriculture biologique lors des conclusions des États généraux de l’Agriculture a été rappelé.Item supplémentaire proposé SAU “autre”, sur ce qui se passe hors des SAU en ABCible à fixerIndicateurs évoqués sans choix final (techniques culturales simplifiées, agriculture de conservation, HVE, diversification du système de culture).Rappel de la nécessité de mettre en relation les indicateurs de pression “activités agricoles” avec des indicateurs d’état (impacts= indicateur de niveau 1) comme le suivi des oiseaux communs (STOC), des haies et des papillons de prairie est rappelée.Item SAU N2000 incluant les prairies naturelleSCible 89,91 % retenueIndicateur PSN de la PAC retenuRecommandation : nécessité de faire un choix parmi les trop nombreux critères proposés pour le calcul de l’indicateur PSN PAC. L’utilisation du terme « naturelle » plutôt que « permanente » pour l’indicateur prairie mérite d’être clarifiée « 89,91 % de la SAU Natura 2000 incluant des prairies naturelles ».Item diversification des culturesCible à fixer, non débattueIndicateur “taux de diversification des cultures dans les exploitations agricoles” retenuItem forêt gérée durablementPropositions de plusieurs cibles (en référence au descriptif de la mesure 6.6) sur :* le contenu environnemental des documents de gestion durable des forêts ;
* les aides au renouvellement des forêts et des dispositifs fiscaux (DEFI) ;
* l’interdiction de l’utilisation des pesticides chimiques en forêt ;
* la réduction des surfaces de forêt renouvelées par coupe rase ;
* le développement de PSE forestiers à forte valeur ajoutée biodiversité & climat

Indicateur proposé “surface totale des forêts françaises dotées d’un document de gestion durable” non retenuPropositions d’indicateurs complémentaires en lien avec la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques : indicateur de niveau 1/FINALITE 2* ONB : très gros arbres et bois mort en forêt
* ONB : îlots de vieux bois (actuellement seulement pour forêts publiques, à élargir)
* IGD : volume de bois mort (ind. 4.5)
* IGD : part de peuplements à gros bois (ind. 4.3)
* IGD : population d’oiseaux communs forestiers (ind 4.10)

Propositions d’indicateurs complémentaires en termes de renforcement de la résilience des écosystèmes forestiers :* IGD : évolution du déficit foliaire des principales essences forestières (ind. 2.3)
* Part de la surface forestière en état de dépérissement (indicateur à développer, par exemple à partir de diagnostics type DEPERIS)
* IGD : richesse locale en essences forestières (ind. 4.1)
* IGD : caractère naturel des forêts (ind. 4.2)
* IGD : indigénat des essences forestières (ind. 4.4)
 |

### *Objectif 7 : Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises*

Indicateurs :

* ◌ Proportion des entreprises soumises à la Corporate Sustainability Reporting Directive (sociétés satisfaisant deux des trois critères suivants : 250 salariés, 20M€ de total de bilan, 40M€ de chiffre d’affaires net ; et sociétés cotées sur un marché réglementé européen hors micro-entreprises) évaluant et rendant compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité à partir de 2027 [MEFSIN] -> Cible : 100 % en 2027
* [Dépenses des entreprises en faveur de la biodiversité](https://naturefrance.fr/indicateurs/effort-financier-national-pour-la-biodiversite) [ONB : 450 M€]
* Nombre d’entreprises intégrant le capital naturel dans leur comptabilité (cf. mesure 15.4 de la SNB)

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 15Prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager et permettre aux entreprises, et en particulier pour s’assurer que les grandes entreprises et les institutions financières transnationales :a) Contrôler, évaluer et divulguer régulièrement et de manière transparente leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité, notamment en imposant des exigences à toutes les grandes entreprises, aux entreprises transnationales et aux institutions financières tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d’approvisionnement et de valeur et de leurs portefeuilles ;b) Fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables ;c) Rapport sur le respect des réglementations et mesures relatives à l’accès et au partage des avantages, le cas échéant ;afin de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité, d’augmenter les impacts positifs, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des actions visant à garantir des modes de production durables.Indicateurs phares15.1 Nombre d’entreprises qui publient des informations sur les risques, les dépendances et les impacts sur la biodiversité |
| Contributions du GT du CNB – Objectif 7Item Entreprises soumises à la Corporate Sustainability Reporting DirectiveCible de 100 % retenue mais dès 2025 et non pas en 2027 comme proposéIndicateur “proportion des entreprises soumises à la corporate sustainability reporting directive” retenuProposition d’indicateurs complémentaires* « Proportion des entreprises soumises à la CSRD dotées d’objectif(s) quantifié(s) de préservation de la biodiversité et des écosystèmes, dont proportion des entreprises dotées d’objectifs alignés sur la science / les seuils écologiques (indicateurs SBTN objectifs fondé sur la science pour la nature en construction, devant aboutir en 2025, normes de reporting EFRAG ESRS E4 Biodiversity and Ecosystem)
* « Proportion des entreprises soumises à la CSRD ayant publié un plan de transition en faveur de la biodiversité et des écosystèmes »

Item Dépenses des entreprises en faveur de la biodiversitéCible non débattueIndicateur “dépense des entreprises en faveur de la biodiversité” retenuProposition d’un indicateur complémentaire : « pourcentage des dépenses (capex et opex) des entreprises aligné avec la taxonomie (critères biodiversité) »Recommandations : nécessité de considérer un 4e secteur (énergies renouvelables) dans le calcul de l’indicateur portant sur l’agriculture, l’industrie et le transport. Considérer l’article 8 de la taxonomie européenne pour préciser l’indicateur “dépense des entreprises en faveur de la biodiversité”Item Entreprises intégrant le capital naturel dans leur comptabilitéCible non débattueDésaccord sur le rejet de l’indicateur proposé « Nombre d’entreprises intégrant le capital naturel dans leur comptabilité » : si cette intégration se fait au passif du bilan – en tant que dette écologique – cela constitue un vecteur stratégique fondamental pour la transition écologique.Désaccord sur l’indicateur complémentaire proposé sur “les entreprises qui entrent dans des engagements volontaires(type EEN, Act4nature international…) et qui réduisent conjointement leurs impacts” vs “le nombre d’entreprises engagées”Recommandations : Enjeu fondamental de mesurer le niveau de robustesse / d’ambition de l’intégration de la biodiversité dans les stratégies des entreprises. Cette mesure devant passer a minima par une évaluation 1/ de l’existence d’objectifs quantifiés de préservation de la biodiversité et des écosystèmes ; 2/ du niveau d’ambition de ces objectifs (évaluation du périmètre pris en compte + de l’alignement sur les seuils écologiques / limites planétaires / bons états écologiques / objectifs de politiques publiques) et 3/ de la progression vers l’atteinte de ces objectifs. Ces éléments peuvent être mis en relation avec la CSRD (actuellement inclus dans les requêtes du cadre ESRS E4 Biodiversity and ecosystems), ou être traités indépendamment si besoin..Proposition de prendre contact avec la CPME pour savoir s’ils ont des propositions d’indicateurs pour les PME. |

## AXE 3 : UNE SOCIÉTÉ SENSIBILISÉE, FORMÉE ET MOBILISÉE

Les mesures de l’axe 3 visent à entraîner l’ensemble de la société dans les changements transformateurs nécessaires pour mettre fin au déclin de la biodiversité. Ces mesures concernent à la fois les individus – en tant qu’habitants de nos territoires, usagers de la nature, voire propriétaires fonciers – ainsi que les formes d’organisation collective auxquelles ils peuvent participer – école, association, assemblée délibérante, entreprise, syndicat, parti politique ou autres espaces de sociabilité. Elles tendent à reconnecter à la nature ces individus ou ces organisations et à en faire des alliés pour adopter et disséminer des pratiques ou des comportements favorables à la biodiversité, autour d’une culture commune et d’un lien ravivé entre l’homme et la nature.

### *Objectif 8 : Mobiliser les citoyens, collectivités, entreprises*

Indicateurs :

* [Évolution de la participation aux actions d’éducation sensible et citoyenne à la biodiversité](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-la-participation-aux-actions-deducation-sensible-et-citoyenne-la) lors de la fête de la nature [indicateur ONB : 702 900]
* ◌ [Évolution de l’implication des citoyens dans les sciences participatives liées à la biodiversité](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-limplication-des-citoyens-dans-les-sciences-participatives-liees-la) [indicateur ONB : 121 471]
* Nombre de jeunes engagés en service civique Nature [MENJ] → Cible : 1000
* ◌ Population des collectivités, territoires engagés pour la nature [OFB : 406 territoires] → Cible : 50 millions d’habitants
* ◌ Nombre d’entreprises engagées pour la nature [OFB : 187] → Cible : 5000
* Nombre de partenaires engagés pour la nature PEN [OFB : 53] → Cible : 1/3 des fédérations socio-professionnelles
* Nombre et proportions de fédérations sportives dotées d’une charte de bonnes pratiques [MSJOP] → Cible : 100 %

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 16Veiller à ce que les personnes soient encouragées et habilitées à faire des choix de consommation durable, notamment en mettant en place des cadres politiques, législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l’éducation et l’accès à des informations et à des alternatives pertinentes et précises, et, d’ici à 2030, réduire l’empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, y compris en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en réduisant de manière significative la surconsommation et en réduisant de manière substantielle la production de déchets, afin que toutes les populations puissent vivre bien en harmonie avec la Terre nourricière.Indicateurs pharesIndicateurs de composantesIndice de gaspillage alimentaireEmpreinte matière par habitantIndicateurs complémentairesDegré auquel i) l’éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l’éducation au développement durable, y compris l’égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : a) les politiques éducatives nationales, b) les programmes d’études, c) la formation des enseignants et d)l’évaluation des étudiants. (ODD 4.7.1)Taux de recyclageÉvaluation de l’impact sur le cycle de vie, par ex. LIME ; Méthode d’évaluation de l’impact sur le cycle de vie basée sur la modélisation au point finalNiveau de pauvreté dans les communautés en développementCible 22Assurer la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans la prise de décision, ainsi que l’accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales, en respectant leurs cultures et leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que par les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l’homme en matière d’environnement.Cible 23Assurer l’égalité des sexes dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche sensible au genre où toutes les femmes et les filles ont des chances et des capacités égales de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l’égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles et leur participation et leur leadership complets, équitables, significatifs et informés à tous les niveaux d’action, d’engagement, de politique et de prise de décision liés à la biodiversité. |
| Contributions du GT du CNB – Objectif 8La COP 15 a défini des cibles et des indicateurs directement en lien avec l’engagement de chaque citoyen ou organisation pour la prise en compte de la biodiversité : cible 16 mais également des cibles et indicateurs pour traiter d’une gouvernance inclusive : cible 22 et 23 qui sont rappelées ici pour mémoire mais devraient aussi et plutôt être traitées dans l’axe 4 de la SNB sur la gouvernance.Item participation aux évènements d’éducation à l’environnementIndicateursIndicateur proposé estimé secondaire et à compléter par des évènements autres que fête de la nature par collecte auprès des associations organisatricesConstruire un indicateur sur le nombre de bénévoles dans associations de protection de la natureReprendre ici l’indicateur sciences participativesItem implication des citoyensCiblesReprendre cible COP CDB 16Indicateurs prioritaires proposés* ABC : nombre de communes impliquées
* Labellisation des espaces privés : citoyens, collectivités et entreprises
* Participation des citoyens aux sciences participatives

Indicateurs secondairesParticipation aux opérations de sensibilisationRecommandations :Choisir des indicateurs qui témoignent de l’engagement/du changement de comportement et non de la simple participation à des évènements de sensibilisation, notamment en termes d’empreinte écologique (à proposer également au niveau 1 finalité 3) :* au niveau global : 2 propositions : indicateur de biodiversité importée (existant) et indice de gaspillage alimentaire/empreinte matière par habitant (existant CGDD en lien avec Eurostat mais perfectible)
* au niveau individuel : 1 proposition : “nombre de citoyens ayant participé à au Défi “familles à biodiversité positive” ou dispositif similaire”

Item Implication des jeunesCibles : cible jugée très insuffisante : porter à 10 000 ou 10 à 20 % des VSC dédié à la biodiversité (cibles glissante en fonction de la montée en puissance du dispositif)Item implication des collectivitésCompléter indicateurs par outils de mobilisation effective du type ABC et cf finalité 3 pour cibles et indicateur de niveau 1.Item Implication des entreprisesCompléter indicateurs par :* indicateur CDB : nombre d’entreprises rapportant les risques, dépendances et impacts de leurs activités sur la biodiversité
* engagements Act4Nature France

RecommandationLe ciblage et ‘évaluation doit permettre une approche par taille et secteur d’activité. |

### *Objectif 9 : Éduquer et former à la biodiversité*

Indicateurs :

* ◌ [Nombre d’aires éducatives terrestres et marines](https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives) [OFB : 648] → Cible : 1000 en 2025, cible à 2030 à définir
* ◌ Nombre d’élèves des 1er et 2nd² degrés ayant bénéficié de voyages scolaires nature [MENJ] → Cibles : 100 000 collégiens, 100 000 primaires (niveau d’ambition à ajuster)
* [Nombre d’élèves en formation initiale en environnement](https://naturefrance.fr/indicateurs/formations-initiales-dans-le-domaine-de-la-biodiversite) (Protection de la nature, gestion et étude des milieux et des équilibres écologiques) [indicateur l’ONB : 31 000] → cible à fixer
* Nombre de magistrats et (hauts) fonctionnaires des trois fonctions publiques formés à la biodiversité [MTFP] → cible : à déterminer [plan de formation des agents publics à la transition écologique (2022)]

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 16Veiller à ce que les personnes soient encouragées et habilitées à faire des choix de consommation durable, notamment en mettant en place des cadres politiques, législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l’éducation et l’accès à des informations et à des alternatives pertinentes et précises, et, d’ici à 2030, réduire l’empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, y compris en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en réduisant de manière significative la surconsommation et en réduisant de manière substantielle la production de déchets, afin que toutes les populations puissent vivre bien en harmonie avec la Terre nourricière.Indicateurs complémentairesDegré auquel i) l’éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l’éducation au développement durable, y compris l’égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : a) les politiques éducatives nationales, b) les programmes d’études, c) la formation des enseignants et d) l’évaluation des étudiants. (ODD 4.7.1). |
| Contributions du GT du CNB – Objectif 9Intégrer cible 16 et indicateur CDB général sur l’éducationDegré auquel i)l’éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l’éducation au développement durable, y compris l’égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : a) les politiques éducatives nationales, b) les programmes d’études, c) la formation des enseignants et d)l’évaluation des étudiants. (ODD 4.7.1)Item participation éducation scolaireCibles à clarifier car semble peu ambitieuse à 2030.IndicateursAccord sur indicateurs AME/ATEIndicateur proposé « Nombre d’élèves des 1er et 2nd² degrés ayant bénéficié de voyages scolaires nature » à revoir : Indicateur prioritaire à construire plus sur les contacts en nature plus réguliers que voyage nature ponctuel : notion d’immersion dans la nature = indicateur sur « chaque élève » et pas nombre total indifférencié selon les territoiresProposition d’un indicateur à construire sur “nombre d’élèves des 1er et 2nd degrés ayant bénéficié du projet pédagogique du type “’école du dehors”.Construire les indicateurs pour rendre compte de la disparité des territoires et notamment en outre-mer.Item formation initiale à la biodiversitéIndicateurs : Indicateur proposé à revoir.Indicateur prioritaire à construire sur intégration de la biodiversité dans toutes les formationsRecommandationsImportance d’intégrer la préservation de la biodiversité dans toutes les formations et pas uniquement les formations spécialisées et spécifiquement sur la biodiversité et non sur le développement durable en général où la biodiversité est diluée dans des thématiques plus larges liées à la transition écologique.Item Formation continue de la fonction publiqueCible à renforcer : 100 000 nouveaux arrivants par an => a minima 1  000  000 de personnes en 2030Cibles et indicateurs à prioriser sur :* Décideurs : élus et haut-fonctionnaires (cadres supérieurs)
* Tous les nouveaux fonctionnaires stagiaires
* Formation continue des professeurs des écoles : taux de participation et non juste existence de la formation
* Agents “prescripteurs” = porteurs de messages auprès du public

RecommandationsFaire le lien avec le plan de formation de la fonction publique annoncé par le gouvernement et les indicateurs dédiés.Item Éducation populaire (ajout proposé par le GT)Ajouter une cible et un indicateur prioritaires dédiés en dehors du cadre scolaire : temps loisirs, périscolaires, tout au long de la vie.Recommandations : développement indicateur en cours (CGDD) avec appui possible sur le réseau EDD (CFEDD) et CCSTI |

## AXE 4 : UN PILOTAGE ORIENTÉ SUR LES RÉSULTATS

Les mesures de l’axe 4 visent à changer profondément la façon de conduire les politiques de la biodiversité ou ayant un impact sur la biodiversité, de rendre compte des moyens attribués et de leurs résultats.

### *Objectif 10 : Renforcer et valoriser la connaissance sur la biodiversité*

Indicateur :

* Nombre de zones ateliers interdisciplinaires en recherche-action [MESR] → Cible : 16
* ◌ [Volumes de données disponibles sur la biodiversité dans l’INPN](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-du-volume-de-donnees-disponibles-sur-la-biodiversite), dont celles concernant l’outre-mer [indicateur ONB : 75 millions, dont 1,6]

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 20Renforcer la création et le développement des capacités, l’accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir le développement et l’accès à l’innovation et à la coopération technique et scientifique, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin de répondre aux besoins d’une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en favorisant le développement conjoint de technologies et les programmes conjoints de recherche scientifique pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de surveillance, à la mesure de l’ambition des buts et objectifs du cadre.Indicateurs pharesCible 21Veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public afin de guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et de renforcer la communication, la sensibilisation, l’éducation, la surveillance, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu’avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, conformément à la législation nationale.Indicateurs phares21.1 Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité pour assurer le suivi du cadre mondial de la biodiversité |
| Contributions du GT du CNB – Objectif 10Intégrer cible 16 et indicateur CDB général sur l’éducationDegré auquel i)l’éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l’éducation au développement durable, y compris l’égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : a) les politiques éducatives nationales, b) les programmes d’études, c) la formation des enseignants et d)l’évaluation des étudiants. (ODD 4.7.1)Item volume d’informations accessibles sur la biodiversitéIndicateur proposé (données INPN) non prioritaire.Indicateurs prioritaires à construire sur :* le SIB : cohérence. Ex (à affiner) % de SI métiers opérationnels effectivement connectés
* Indicateur de moyens aux dispositifs de suivis : sols, biodiversité terrestre, démarches sentinelles…
* les données disponibles sur les fonctionnalités des populations d’espèces listées dans les directives nature (habitats, oiseaux)
* les stocks d’espèces exploitées. Ex. Espèces marines en Guyane : cible 5 rapports annuels minimum

Item Valorisation des données (ajout proposé par le GT)Cibles et Indicateurs prioritaires à construire par publics prioritaires (place et prise en compte de l’information environnementale) :* citoyens : sciences participatives, clics sur sites de référence, ABC,…
* décideurs : nombre d’arrêtés cassés par TA, espèces en mauvais état UICN exploitées de façon non durable, suivis des avis scientifiques) en faisant le lien avec la finalité 3 et la cible 14 de la CDB. cf. place de la biodiversité dans la décision de la finalité 3
* média : exposition médiatique du sujet
* opérateurs techniques : consultation revue, dynamisme édition,…
 |

### *Objectif 11 : Mettre en cohérence les politiques publiques avec les objectifs nationaux de biodiversité*

* [Superficie du territoire disposant d’un document de planification prenant en compte les enjeux de biodiversité](https://naturefrance.fr/indicateurs/territoire-couvert-par-un-schema-damenagement-du-territoire-incluant-les-enjeux-de) [indicateur ONB : 31 %] → Cible : 100 % [loi climat et résilience / artificialisation]
* Montant des financements de l’AFD dédiés à la biodiversité, ou ayant des effets positifs sur la biodiversité [AFD] → Cible : doublement, de 2019 à 2025 des financements dédiés à la biodiversité pour atteindre 1 Md € et faire en sorte que 30 % de sa finance climat bilatérale soit issue d’engagements également favorables à la biodiversité.

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 8Réduire au minimum l’impact du changement climatique et de l’acidification des océans sur la biodiversité et accroître sa résilience par des mesures d’atténuation, d’adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, tout en réduisant au minimum les effets négatifs et en favorisant les effets positifs de l’action climatique sur la biodiversité.Indicateurs de composantes* Total des services de régulation du climat fournis par les écosystèmes par type d’écosystème (Système de comptabilité économique et environnementale)
* Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophes conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, qui incluent la biodiversité
* Inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre provenant de l’utilisation des terres et de changements dans l’utilisation des terres BERI

Indicateurs complémentaires* Stock de biomasse aérienne en forêt (tonnes/ha)
* Inventaires nationaux des émissions à effet de serre résultant de l’utilisation des terres et du changement d’utilisation des terres
* Proportion d’administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe
* Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant fixé des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans d’adaptation et des stratégies comme indiqué dans les communications sur l’adaptation et les communications nationales
* Indice d’eutrophisation côtière
* Stocks de carbone et émissions de gaz à effet de serre nettes annuelles, par catégorie d’utilisation des terres, divisés en superficie terrestre naturelle et non naturelle

Cible 14Assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies d’éradication de la pauvreté, les évaluations environnementales stratégiques, les études d’impact sur l’environnement et, le cas échéant, la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité, en alignant progressivement toutes les activités publiques et privées, les flux fiscaux et financiers pertinents sur les buts et objectifs du présent cadre.Indicateurs de composantes* Indicateur basé sur les divulgations financières du Groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature (TNFD)
* Nombre de pays ayant mis en œuvre le système de comptabilité environnementale économique

Indicateurs complémentaires* Appropriation humaine de la production primaire nette (HANPP)
* Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée
* Évolution de l’efficacité de l’utilisation de l’eau
 |
| Contributions du GT du CNB – Objectif 11Item planificationCibleRéférencer la cible 1 CDB : ensemble des zones terrestres et marines faisant l’objet d’une planification intégrant la biodiversitéFocaliser la cible sur la mise en œuvre effective de la prise en compte del a biodiversité et non sa simple mentionIndicateurIndicateur proposé à revoir pour le rendre plus qualitatif sur la mise en œuvre : revoir l’indicateur ONBItem Aide au développementCIble à revoir : 100 % des aides de l’AFD non défavorableIndicateur à revoir : Indicateur proposé à revoir pour rendre compte de la compatibilité de toutes les aides AFD attribuées avec la préservation de la biodiversité.Item intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles (ajouté par le GT)Le GT considère qu’il n’y a pas lieu de développer des cibles et indicateurs ici mais qu’il faut reprendre les cibles et indicateurs des autres axes notamment sur les politiques prioritaires suivantes :* Agriculture et alimentation : Lien axe 2
* Nature en ville : lien finalité 2/axe 1
* Aménagement/urbanisme/foncier : lien avec axe 1
* Infrastructures/transports / trames (TVB, noire, brune,…) : lien axes 1 et 2
* Forêts (publique ou déforestation importée) : lien axes 1 et 2
* Gestion de l’eau / état des masses d’eau DCE : lien finalités 1 et 2
 |

### *Objectif 12 : Mobiliser une gouvernance, un cadre garantissant dans la durée la pleine mise en œuvre de la SNB*

Indicateur :

* ◌ Nombre de stratégies ou feuilles de route ministérielles biodiversité adoptées et publiées [MTECT] → Cible : 100 % des ministères
	+ 1.

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 22Assurer la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans la prise de décision, ainsi que l’accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales, en respectant leurs cultures et leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que par les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l’homme en matière d’environnement. |
| Contributions du GT du CNB – Objectif 12Item feuilles de route interministériellesCibleLa cible est considérée comme insuffisante par le GT qui propose de se focaliser sur la qualité et l’ambition des feuilles de route et leur mise en œuvre effective. A noter qu’il est demandé au titre de la finalité 3, d’assortir ces feuilles de route à des cibles de suppression des dispositifs financiers néfastes pour la biodiversité.Indicateur : l’indicateur proposé est jugé non pertinent.Indicateur prioritaire à construire sur la qualité des feuilles de route ministérielles) qui a recueilli un avis favorable CNB/CNP.Item Comité interministériel (ajouté par le GT)Le GT considère qu’il est prioritaire d’avoir un pilotage interministériel et de construire des indicateurs sur le fonctionnement du comité interministériel pour la mise en œuvre de la SNB3.Item cohérence national/régional (ajouté par le GT)Le GT considère que le binôme État/Régions (en tant que cheffes de file biodiversité) est important pour réussir la SNB et juge prioritaire de construire des indicateurs sur la cohérence SNB/SRB. |

### Objectif 13 : Garantir la mise en œuvre des mesures par un dispositif de suivi-évaluation et de mise en responsabilité

Indicateur ***:***

* Proportion d’indicateurs inscrits dans le dispositif de suivi-évaluation de la SNB qui sont renseignés et publiés [MTECT] → Cible : 100 %
	+ - 1.

|  |
| --- |
| Cadre mondialLa COP 15 de la CDB a adopté conjointement aux cibles principales un cadre précis de suivi par les États partis qui comportent les indicateurs mais également le cadre de rapportage et de redevabilité des stratégies nationales (Décision 15/6). |
| Contributions du GT du CNB – Objectif 13Cet objectif n’a pu être examiné lors des travaux des GT.Mais les points suivant ont été remontés par les participants en intersession.La cible proposée est imprécise quant à sa validité : quand les 100 % seront atteints ; ne pas privilégier les indicateurs déjà disponibles mais non révélateurs et intégrer des fréquences variables selon les indicateurs.Proposition de reprendre l’indicateur CDB 21.1 indiquant l’information relative à la biodiversité pour le suivi du cadre mondial de la biodiversité : ceci permettra d’éclairer l’avancement des progrès du cadre post 2020 de la CDB dans lequel la France s’est engagée en décembre 2022 et devant être repris au travers des stratégies et plans d’action nationaux.Adossement d’une annexe dédiée cibles/indicateurs à la SNB3.Soumission des bilans annuels et évaluations à mi-parcours de la SNB devant les instances consultatives mais également le parlement. |

## AXE 5 : DES FINANCEMENTS AU SERVICE DES POLITIQUES DE BIODIVERSITÉ

Les mesures de l’axe 5 visent à financer le coût des actions en faveur de la biodiversité, coût qui doit être supporté, non seulement par la collectivité, mais aussi par chacun, dans la mesure des dommages occasionnés à la biodiversité et des avantages qui en sont retirés.

### *Objectif 14 : Améliorer la pertinence et l’efficience des instruments budgétaires et fiscaux existants*

Indicateur :

* ◌ Indicateur et cible sur les subventions dommageables à la biodiversité à fixer

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 18Identifier d’ici à 2025, et éliminer, supprimer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité, d’une manière proportionnée, juste, équitable et efficace, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d’au moins 500 milliards de dollars des États-Unis par an d’ici à 2030, en commençant par les incitations les plus néfastes, et renforcer les incitations positives pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité.Indicateurs phares18.1 Mesures d’incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique18.2 Valeur des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réforméesCible 19Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et facilement accessible, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l’article 20 de la Convention, pour mettre en œuvre les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, en mobilisant d’ici à 2030 au moins 200 milliards de dollars des États-Unis par an, notamment en :a) augmentant le total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l’aide publique au développement, et des pays qui assument volontairement les obligations des pays développés Parties, vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour atteindre au moins 20 milliards de dollars par an d’ici à 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d’ici à 2030 ;b) augmentant de manière significative la mobilisation des ressources nationales, facilitée par la préparation et la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d’instruments similaires, selon les besoins, les priorités et les circonstances d’ordre national.c) tirant parti des financements privés, promouvant les financements mixtes, en mettant en œuvre des stratégies pour lever des ressources nouvelles et supplémentaires, et encourageant le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment par le biais de fonds d’impact et d’autres instruments ;d) stimulant les systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, par des garanties environnementales et sociales ;e) optimisant les retombées positives et les synergies des financements ciblant la biodiversité et les crises climatiques ;f) renforçant le rôle des actions collectives, notamment celles des populations autochtones et des communautés locales, des actions centrées sur la Terre nourricière et des approches non fondées sur le marché, y compris la gestion communautaire des ressources naturelles et la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de la conservation de la biodiversité ;g) améliorant l’efficacité, l’efficience et la transparence de la fourniture et de l’utilisation des ressources.Indicateurs pharesD.1 Financement public international, y compris l’aide publique au développement (APD) pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.2 Financement public national pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes |
| Contributions du GT du CNB – Objectif 14Item subventions dommageablesCible à fixer, non débattueIndicateur sur les subventions dommageables à développerProposition de reprendre les indicateurs phares du cadre mondial :* 18.1 Mesures d’incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique
* 18.2 Valeur des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées.

Proposition d’indicateurs complémentaires : valeur des subventions et autres mesures d’incitation nuisibles pour la biodiversité qui sont réorientées, réaffectées ou éliminées / Tendances des mesures de soutien public à l’agriculture potentiellement néfastes pour l’environnement (estimation du soutien aux producteurs) / Tendances du nombre et de la valeur des mesures publiques de soutien en faveur des combustibles fossiles / Montant des subventions en faveur des combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation)Item supplémentaire proposé Budget vertCible proposée : 100 % en 2030 indicateur proposé “nombre de régions ayant adopté la démarche de budget vert”Recommandations : proposition d’item pour faire le lien avec la mesure 14.4 relative aux démarches de budget vert. La méthodologie de calcul de l’indicateur est en cours de développement par la CDC Biodiversité et I4CE.Nécessité d’ajouter des cibles (dates) pour le plan de réduction des dépenses dommageables (2023) et la suppression de ces dépenses.Item supplémentaire proposé sur les dépenses intentionnellement en faveur de la biodiversitéCible à fixer, non débattueIndicateur à développerProposition de reprendre les indicateurs phares du cadre mondial :* D2 : Les financements domestiques publics (financements français à destination des territoires français) pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
* D1 : les financements publics internationaux, incluant l’aide publique au développement pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes s’il est considéré que le soutien aux pays en développement tel que compris dans le cadre post2020 de la CDB est intégré à la SNB3
 |

### *Objectif 15 : Faciliter la contribution financière des acteurs privés*

Indicateur :

* Poids économique des secteurs disposant d’au moins une méthode bas carbone ayant un impact positif sur la biodiversité [MTECT] → cible à fixer
* ◌ [Effort financier national pour la préservation de la biodiversité et des paysages](https://naturefrance.fr/indicateurs/effort-financier-national-pour-la-biodiversite), dont entreprises, ménages [indicateur ONB : 2882 M€, dont 450, 80] → cible à fixer

|  |
| --- |
| Cadre mondialCible 19Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et facilement accessible, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l’article 20 de la Convention, pour mettre en œuvre les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, en mobilisant d’ici à 2030 au moins 200 milliards de dollars des États-Unis par an, notamment en :a) augmentant le total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l’aide publique au développement, et des pays qui assument volontairement les obligations des pays développés Parties, vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour atteindre au moins 20 milliards de dollars par an d’ici à 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d’ici à 2030 ;b) augmentant de manière significative la mobilisation des ressources nationales, facilitée par la préparation et la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d’instruments similaires, selon les besoins, les priorités et les circonstances d’ordre national.c) tirant parti des financements privés, promouvant les financements mixtes, en mettant en œuvre des stratégies pour lever des ressources nouvelles et supplémentaires, et encourageant le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment par le biais de fonds d’impact et d’autres instruments ;d) stimulant les systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, par des garanties environnementales et sociales ;e) optimisant les retombées positives et les synergies des financements ciblant la biodiversité et les crises climatiques ;f) renforçant le rôle des actions collectives, notamment celles des populations autochtones et des communautés locales, des actions centrées sur la Terre nourricière et des approches non fondées sur le marché, y compris la gestion communautaire des ressources naturelles et la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de la conservation de la biodiversité ;g) améliorant l’efficacité, l’efficience et la transparence de la fourniture et de l’utilisation des ressources.Indicateurs pharesD.1 Financement public international, y compris l’aide publique au développement (APD) pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.2 Financement public national pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmesD.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes |
| Contributions du GT du CNB – Objectif 15Item Effort financier national pour la préservation de la biodiversitéCible à fixer, non débattueIndicateur “effort financier national pour la préservation de la biodiversité” retenuItem prise en compte de la biodiversité dans le Label bas carboneCible à fixer, non débattueIndicateur proposé “poids économique des secteurs disposant d’au moins une méthode bas carbone ayant un impact positif sur la biodiversité” non retenu. Désaccord sur l’indicateur proposé par le GT en remplacement « nombre de labels bas carbone ayant un impact positif sur la biodiversité ».Proposition d’un indicateur complémentaire “paiements pour services environnementaux”Proposition de 2 indicateurs complémentaires sur les acteurs financiers :* Acteurs publics financiers : “pourcentage des d’obligations vertes de la France qui cible des dépenses du budget alignées avec la taxonomie”
* Acteurs privés (institutions financières) : “pourcentage des activités financées alignées avec la taxonomie (chiffre d’affaire + Capex)”

Recommandations : Proposition de s’aligner sur la taxonomie européenne dont l’objectif est d’informer ce qui est durable et ne l’est pas et de réutiliser le critère biodiversité existant sur plus de 70 activités économiques. Importance d’évaluer pour cet objectif, l’effort financier national pour la préservation de la biodiversité et des paysages, dont les entreprises et les ménages.Nécessité d’intégrer dans l’objectif 11 une nouvelle mesure sur l’intégration des critères biodiversité dans les appels d’offres dans la commande publique.Item supplémentaire proposé Mécénat lié à la biodiversitéDésaccord sur l’intégration des dépenses des associations de protection de l’environnement au titre du mécénat.Proposition de reprendre dans cet item, l’indicateur relatif à l’intégration du capital naturel dans la comptabilité des entreprises (proposé pour l’objectif 7).Proposition de reprendre l’indicateur phare D3 du cadre mondial : Financements privés (domestiques ou internationaux) pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (la partie internationale de cet indicateur n’est à introduire ici que s’il est considéré que le soutien aux pays en développement tel que compris dans le cadre post 2020 de la CDB est intégré à la SNB3).Item supplémentaire proposé Dépenses néfastes des entreprises et institutions financières pour la biodiversitéCibles à fixer, non débattueIndicateur proposé « pourcentage des dépenses (capex et opex) des entreprises et institutions financières ne respectant pas les seuils du “do not significant harm“de la taxonomie (critères biodiversité) » |

# PROPOSITION D’UN JEU RESTREINT D’INDICATEURS CLÉS

Partie non révisée depuis l’adoption de l’accord de Kunming à Montréal.

Un jeu restreint d’**indicateurs clés** est constitué afin de rendre compte de façon synthétique et communicante de l’état de la biodiversité et des actions entreprises. Ils sont sélectionnés à partir des indicateurs des niveaux 1 et 2, signalés par le symbole « ◌  ». Néanmoins, **il sera demandé au GT « indicateurs » de procéder à une sélection finale d’une quinzaine d’indicateurs clés.**

## NIVEAU 1

### Finalité 1 : « Protéger la biodiversité et lutter contre les pressions à l’origine de sa dégradation »

#### Changements d’usage des terres et des mers

##### Artificialisation des sols

* Cible : « *L’artificialisation des sols dans les dix années suivant le 24 août 2021 doit être telle que, sur cette période, la consommation totale d’espace observée à l’échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date* »et « *ZAN en 2050* » [loi climat et résilience]

◌  Indicateur [« Artificialisation des sols »](https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf) (consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers), mis à jour annuellement par MTECT/DHUP.

##### Perte d’infrastructures agroécologique

* Cible : *à préciser, pouvant concerner des entités particulières (prairies, haies)*

◌ Indicateurs : à préciser (sur les prairies, sur les haies) ; les deux indicateurs ONB (« [Évolution des surfaces de grands espaces toujours en herbe](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-surfaces-de-grands-espaces-toujours-en-herbe) », « [Haies, bois et landes dans les territoires agricoles](https://naturefrance.fr/indicateurs/haies-bois-et-landes-dans-les-territoires-agricoles) ») n’ont été calculés que ponctuellement

#### Pollutions

##### Fertilisants azotés et phosphorés

* Cible : *proposition de reprise de la cible de la SBUE*

◌ Indicateur : [Évolution de la pollution physico-chimique des cours d’eau en métropole](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-la-pollution-physico-chimique-des-cours-deau-en-metropole) (indicateur ONB, mise à jour annuelle)

##### Pesticides

* Cible : *réduction de 50 % à l’horizon 2025 par rapport à la moyenne triennale 2009/2011* [Plan ECOPHYTO II+] *par rapport à la moyenne triennale 2009/2011*

◌ Indicateur : NODU – usage agricole ([Evolution de la consommation de produits phytosanitaires en usage agricole](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-la-consommation-de-produits-phytosanitaires-en-usage-agricole)) (indicateur ONB, mise à jour annuelle)

* + - * 1. *Micro-polluants*
* Cible : [suppression à 2027 des émissions de substances dangereuses prioritaires et 8 autres polluants qui entrent dans l’évaluation de l’état des masses d’eau au titre de la DCE](https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=LRGq_npasQ__AM6M6AVLrPTYU_vN3K3FGKWz6zI691Q)

◌ I*ndicateurs : Directive cadre sur l’eau (DCE)*

* + - * 1. *Micro-plastiques*
* Cible : Sortie des emballages en plastique à usage unique d’ici 2040 et 0 plastique en mer d’ici 2026 (Loi Lutte anti-gaspillage et économie circulaire – Décret avril 2021) – Zéro apport de déchets plastiques en mer Méditerranée d’ici 2030 (plan Méditerranée exemplaire)
* ◌ Indicateur : Proportion d’emballages plastiques réemployés (mis sur le marché) utca

#### Surexploitation du vivant

##### Prélèvements en eau

* Cible : réduction des prélèvements d’eau de 10 % en 5 ans et de 25 % en 15 ans *(cf. Assises de l’eau 2019)*
* ◌ Indicateur : [Répartition des prélèvements en eau, par usage](https://notre-environnement.gouv.fr/themes/economie/l-utilisation-des-ressources-naturelles-ressources/article/les-prelevements-d-eau-douce-par-usages-et-par-ressources?type-ressource=liens&ancreretour=ancreretour213&lien-ressource=5202&theme-ressource=439) [CGDD/SDES]

##### Niveau d’exploitation des ressources halieutiques

* Cible : « *les ressources halieutiques sont exploitées à un niveau n’excédant pas le rendement maximum durable »* [PCP, DCSMM]
* ◌ Indicateur : [Répartition des débarquements français](https://peche.ifremer.fr/content/download/159249/file/diagnostics-2021.pdf) (en poids) selon le statut des stocks de poissons évalués [Indicateur Ifremer] ;

#### Changement climatique

* Cible : *cf. SNBC*
* ◌ Indicateur : [Petits cours d’eau asséchés en été](https://naturefrance.fr/indicateurs/petits-cours-deau-asseches-en-ete) (indicateur ONB, mise à jour annuelle)
* ◌ Indicateur : [Emissions de gaz à effet de serre liées au changement et usage des sols et forêts (- Indicateur du secteur UTCATF (Utilisation des terres, changement d’affectation des terres et foresterie)- mise à jour annuelle) – Voir p595 du document,](https://www.citepa.org/wp-content/uploads/publications/ccnucc/CCNUCC_france_2022_d.pdf)

#### Empreinte biodiversité

* Cible : à fixer (COP 15)
* ◌ Indicateur développé et produit par le Global Footprint Network (<https://www.footprintnetwork.org/resources/data/>)

### Finalité 2 : « Restaurer la biodiversité »

* Cible : *« Mettre en œuvre des mesures de restauration sur au moins 30 % de la superficie des habitats naturels terrestres et marins qui ne sont pas en bon état » [Cible du Règlement restauration UE à l’échelle nationale relative aux habitats naturels]*
* ◌ [État de conservation des milieux humides naturels](https://naturefrance.fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-milieux-humides-naturels) (Indicateur ONB – mise à jour 6 ans/DHFF)
* ◌ [Évolution des populations d’oiseaux communs spécialistes dans les milieux agricoles](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-populations-doiseaux-communs-specialistes) (Indicateur ONB – STOC – mise à jour annuelle)
* ◌ [Disparition des papillons de jour dans les départements de métropole](https://naturefrance.fr/indicateurs/disparition-des-papillons-de-jour-dans-les-departements-de-metropole) (Indicateur ONB – mise à jour 3-5 ans)
* ◌ [Proportion d’espèces de raies et requins de métropole éteintes ou menacées dans la Liste rouge européenne](https://naturefrance.fr/indicateurs/proportion-despeces-de-raies-et-requins-de-metropole-eteintes-ou-menacees-dans-la-liste) (Indicateur ONB – mise à jour > 5 ans, possibilité à vérifier)

### Finalité 3 : « Vivre avec la nature et en valoriser les bienfaits pour l’homme et la société »

* ◌ [Évolution de l’implication des citoyens dans les sciences participatives liées à la biodiversité](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-limplication-des-citoyens-dans-les-sciences-participatives-liees-la) (mise à jour annuelle)

## NIVEAU 2

### *Objectif 1 : Renforcer les politiques de protection et de restauration de la biodiversité*

* ◌ Superficie du territoire en aires protégées et sous protection forte → 30 %, 10 %, dont 5 % de protection forte en mer Méditerranée
* ◌ Nombre d’opérations coup de poing sur les espèces exotiques envahissantes, végétales ou animales, financées par le BOP 113 puis par le fonds d’accompagnement de la SNB à partir de 2023 [MTECT] → 500 d’ici 2025

### *Objectif 2 : Assurer la protection et la remise en bon état des continuités écologiques*

◌ Nombre de points noirs résorbés [MTECT]

### *Objectif 3 : Lutter contre les pollutions de toute nature en privilégiant leur réduction à la source*

◌ Nombre de décharges littorales à risque résorbées [MTECT] → Cible : 67, inclure les outre-mer

### *Objectif 4 : Accroître la résilience des territoires et lutter contre l’artificialisation des sols*

◌ Proportion (ou superficie ou population) des communes disposant d’un atlas de la biodiversité communale ou équivalent [OFB : 2800 communes] → 100 %

### *Objectif 5 : Promouvoir une activité économique favorable à la biodiversité*

◌ Déforestation importée (déclinaison du futur règlement relatif à la déforestation et des contrôles qui devront être faits au niveau national pour vérifier la conformité des produits et opérateurs au règlement) : Contrôles annuels effectués par les autorités compétentes couvrant au moins X% des opérateurs qui exportent ou mettent sur le marché français les produits couverts par le règlement, et X% de la quantité de ces produits » (pourcentages en discussion dans le cadre des trilogues en cours)

OU Contrôles annuels effectués par les autorités compétentes couvrant au moins X opérateurs qui exportent ou mettent sur le marché français les produits couverts par le règlement, et X produits

### *Objectif 6 : Favoriser la transition agro-écologique des modes de production agricole et des systèmes alimentaires*

* ◌ [Part de la SAU en agriculture biologique](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-surfaces-agricoles-biologiques-en-conversion-dans-la-surface-agricole-biologique-totale) [Agence bio] → 18 % en 2027 (cible PAC/PSN)
* ◌ [Surface totale des forêts françaises dotées d’un document de gestion durable](https://foret.ign.fr/IGD/fr/indicateurs/3.5) [MASA/IGN : 47 %] → cible à fixer

### *Objectif 7 : Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises*

* ◌ Proportion des entreprises soumises à la Corporate Sustainability Reporting Directive (sociétés satisfaisant deux des trois critères suivants : 250 salariés, 20M€ de total de bilan, 40M€ de chiffre d’affaires net ; et sociétés cotées sur un marché réglementé européen hors micro-entreprises) évaluant et rendant compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité à partir de 2027 [MEFSIN] -> Cible : 100 % en 2027

### *Objectif 8 : Mobiliser les citoyens, collectivités, entreprises*

* ◌ Population des collectivités, territoires engagés pour la nature [OFB : 406 territoires] → 50 millions d’habitants
* ◌ Nombre d’entreprises engagées pour la nature [OFB : 187] → Cible : 5000
* ◌ [Évolution de l’implication des citoyens dans les sciences participatives liées à la biodiversité](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-limplication-des-citoyens-dans-les-sciences-participatives-liees-la) [ONB : 121 471]

### *Objectif 9 : Éduquer et former à la biodiversité*

* ◌ [Nombre d’aires éducatives terrestres et marines](https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives) [OFB : 648] → 1000 en 2025, cible à 2030 à définir
* ◌ Nombre d’élèves des 1er et 2nd degrés ayant bénéficié de voyages scolaires nature [MENJ] → Cibles : 100 000 collégiens, 100 000 primaires (niveau d’ambition à ajuster)

### *Objectif 10 : Renforcer et valoriser la connaissance sur la biodiversité*

* ◌ [Volumes de données disponibles sur la biodiversité dans l’INPN](https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-du-volume-de-donnees-disponibles-sur-la-biodiversite), dont celles concernant l’outre-mer [ONB : 75 millions, dont 1,6]

### *Objectif 11 : Mettre en cohérence les politiques publiques avec les objectifs nationaux de biodiversité*

### *Objectif 12 : Mobiliser une gouvernance, un cadre garantissant dans la durée la pleine mise en œuvre de la SNB*

* ◌ Nombre de stratégies ou feuilles de route ministérielles biodiversité adoptées et publiées [MTECT] → Cible : 100 % des ministères

### *Objectif 13 : Garantir la mise en œuvre des mesures par un dispositif de suivi-évaluation et de mise en responsabilité*

### Objectif 14 : Améliorer la pertinence et l’efficience des instruments budgétaires et fiscaux existants

* ◌ Indicateur et cible sur les subventions dommageables à la biodiversité à fixer

### *Objectif 15 : Faciliter la contribution financière des acteurs privés*

* ◌ [Effort financier national pour la préservation de la biodiversité et des paysages](https://naturefrance.fr/indicateurs/effort-financier-national-pour-la-biodiversite), dont entreprises, ménages [indicateur ONB : 2882 M€, dont 450, 80] → cible à fixer

# ANNEXE 1 : INDICATEURS EN COURS D’ÉLABORATION

Ces indicateurs ont vocation à terme à intégrer la SNB :

Indicateur « Flux environnementaux », en cours de développement dans le cadre de la FAO (Indicateur ODD 6.4.2 de niveau de stress hydrique : prélèvements d’eau douce en proportion des ressources en eau douces disponibles)

Nombre d’entreprises publiant la part de leur chiffre d’affaires, de leurs dépenses d’investissement et de leurs dépenses d’exploitation alignée avec l’objectif biodiversité de la taxonomie européenne

Investissements et financements alignés avec l’objectif biodiversité de la taxonomie européenne parmi les sociétés soumises à la Corporate Sustainability Reporting Directive et à partir de 2027

# ANNEXE 2 : CIBLES DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE

CIBLE 1 – Au moins 30 % de la superficie terrestre de l’UE et au moins 30 % de la superficie maritime de l’UE sont protégées légalement, et des corridors écologiques y sont intégrés, dans le cadre d’un véritable réseau naturel transeuropéen.

CIBLE 2 – Au moins un tiers des zones protégées de l’UE sont protégées strictement, y compris toutes les forêts primaires et subnaturelles de l’UE restantes.

CIBLE 3 – Toutes les aires protégées sont gérées efficacement, avec des objectifs définis, des mesures de conservation claires, et une surveillance appropriée.

CIBLE 4 – Des objectifs de restauration de la nature de l’UE juridiquement contraignants seront proposés en 2021, sous réserve d’une évaluation d’impact. D’ici 2030, d’importantes zones d’écosystèmes dégradés et riches en carbone seront restaurées. Les habitats et les espèces ne montrent aucune détérioration des tendances et de l’état de conservation ; et au moins 30 % atteignent un état de conservation favorable ou montrent au moins une tendance positive.

CIBLE 5 – Le déclin des pollinisateurs est inversé.

CIBLE 6 – Le risque et l’utilisation de pesticides chimiques sont réduits de 50 %, et l’utilisation de pesticides plus dangereux est réduite de 50 %.

CIBLE 7 – Au moins 10 % de la superficie agricole se trouve sous des caractéristiques paysagères à haute diversité.

CIBLE 8 – Au moins 25 % de la surface agricole est gérée par l’agriculture biologique, et l’adoption de pratiques agroécologiques est considérablement augmentée.

CIBLE 9 – Trois milliards d’arbres supplémentaires sont plantés dans l’UE, dans le plein respect des principes écologiques.

CIBLE 10 – Des progrès significatifs sont réalisés dans la remédiation des sites de sols contaminés.

CIBLE 11 – Au moins 25 000 km de rivières à écoulement libre sont restaurés.

CIBLE 12 – Le nombre d’espèces de la Liste rouge menacées par les espèces exotiques envahissantes est réduit de 50 %.

CIBLE 13 – Les pertes d’éléments nutritifs des engrais sont réduites de 50 %, ce qui entraîne une réduction de l’utilisation des engrais d’au moins 20 %.

CIBLE 14 – Les villes d’au moins 20 000 habitants disposent d’un Plan de verdissement urbain ambitieux.

CIBLE 15 – Les impacts négatifs sur les espèces et les habitats sensibles, y compris sur les fonds marins à travers les activités de pêche et d’extraction, sont considérablement réduits pour atteindre un bon état écologique.

CIBLE 16 – La capture accessoire d’espèces est éliminée ou réduite à un niveau permettant le rétablissement et la conservation des espèces.

# ANNEXE 3 : MESURE 13.1 DE LA SNB



1. Voir annexe 2 [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir l’annexe 3 [↑](#footnote-ref-2)